

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 7 octobre 2019



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 7 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 15 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Guy BRICOUT, François-Xavier CADART, Yves DUSART, Mickaël HIRAUX, Françoise MARTIN

Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Max-André PICK donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Roger VICOT donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président évoque le décès de Monsieur Alain FREHAUT, Maire de Bavay. Il excuse l'absence aujourd'hui de Monsieur Bernard BAUDOUX, puisqu'il lui a demandé de représenter le Département lors des obsèques qui auront lieu au début de cet après-midi, ainsi que l'absence cet après-midi de Monsieur Patrick KANNER qui sera également à Bavay.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les procès-verbaux des réunions des 3 juin et 1^{er} juillet 2019 qui, sans observation, sont adoptés par assentiment de l'Assemblée.

POINT PRINCIPAL N° 1

COMMUNICATION DU RAPPORT ETABLI PAR LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier HENNO, Président de la Mission.

Monsieur Olivier HENNO exprime sa gratitude à celles et ceux qui ont pris l'initiative de demander cette Mission et remercie :

- Monsieur le Président, de lui avoir confié la présidence de cette Mission et d'avoir donné les moyens, la liberté et l'autonomie d'exercice ;
- Madame la Rapporteuse, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, et les commissaires d'avoir accepté les différences de point de vue ;
- Madame Geneviève MANNARINO pour la précision de ses réponses sur le dossier de la MDPH ;
- Monsieur le Premier Vice-Président, Christian POIRET, pour la pertinence de ses questions, notamment sur la trajectoire financière du budget de la MDPH ;
- Les équipes politiques et administratives, qui ont accompagné la Mission ;
- Le Directeur et le personnel de la MDPH, pour leur professionnalisme, leur engagement et leur extrême humanité.

Monsieur HENNO cite quelques chiffres afin de bien mesurer l'enjeu que la MDPH représente pour le Département du Nord.

Monsieur HENNO indique que l'objectif de cette Mission consistait à prendre le temps d'étudier le fonctionnement de la MDPH, parce que les attentes du public évoluent. Il signale que la Mission a souhaité rencontrer en premier les usagers et leurs représentants associatifs et note que, majoritairement, les personnes auditionnées saluent les efforts conduits, depuis quelques années, pour améliorer la relation et l'information aux personnes.

Monsieur HENNO évoque certains des premiers éléments intéressants qui sont ressortis des échanges, ainsi que plusieurs propositions égrainées dans le rapport.

Monsieur HENNO estime que cette mission fut stratégique, passionnante et enrichissante sur le plan humain et ajoute qu'il a été profondément marqué par l'engagement du personnel au service des personnes les plus fragiles.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, rapporteure de la mission.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT rappelle pourquoi cette Mission avait été créée et indique que celle-ci a permis de mieux comprendre comment la MDPH fonctionnait. Elle souligne, par ailleurs, comment la Mission a travaillé.

Madame STANIEC-WAVRANT fait remarquer que la MDPH du Nord est la plus importante de France, avec une file active qui évolue de façon extrêmement importante. Elle soulève également la question de la PCH.

Madame STANIEC-WAVRANT attire l'attention sur le fonctionnement de la MDPH et évoque la question du personnel et des moyens financiers.

Madame STANIEC-WAVRANT fait observer que des propositions ont été formalisées et sont récapitulées dans le rapport.

Madame STANIEC-WAVRANT note que les représentants associatifs ont été très sensibles aux efforts réalisés par le Département en matière d'investissements pour le personnel, mais sont vigilants quant au délai de réponse.

Madame STANIEC-WAVRANT signale que l'Education Nationale a souvent été pointée du doigt car elle n'apporte pas suffisamment de réponse aux associations et à la MDPH.

Madame STANIEC-WAVRANT indique que la satisfaction des usagers a été soulignée et fait observer un faible nombre de recours.

Madame STANIEC-WAVRANT met en exergue l'effet attractif de la métropole lilloise qui a un taux d'équipements important.

Madame STANIEC-WAVRANT note que l'intérêt des relais autonomie et la nécessité d'avoir une réflexion autour de la PCH ont été signalés à la Mission. Elle indique, par ailleurs, que des chantiers sont encore à mener avec l'ARS, les services de l'Etat et, au niveau interne, sur l'aspect numérique.

Madame STANIEC-WAVRANT souligne enfin l'importance de travailler en commun avec le Département du Pas-de-Calais et l'intérêt du « benchmark ».

Monsieur le Président donne ensuite la parole aux orateurs des groupes politiques.

Madame Anne VANPEENE fait remarquer que la Mission a accueilli une pluralité d'intervenants et indique que chaque réunion fut qualitative et riche en débat. Elle ajoute que la Mission s'est également rendue dans les locaux de la MDPH et signale que cette dernière se repose, à l'heure actuelle, sur près de 200 agents qui ne ménagent pas leurs efforts pour traiter le plus efficacement possible les nombreux dossiers.

Madame VANPEENE indique que le Département est présent pour faire face à l'activité exponentielle de la MDPH, alors que les autres contributeurs se sont progressivement désengagés.

Madame VANPEENE souligne que les usagers de la MDPH sont globalement satisfaits, mais estiment que deux points majeurs peuvent être améliorés : les délais d'intervention pour les évaluations à domicile et ceux relatifs à l'orientation scolaire et à l'obtention d'une aide de vie scolaire.

Madame VANPEENE signale que les personnes auditionnées ont noté une nette amélioration avec la mise en place des relais autonomie, réels outils de proximité.

Soulignant une montée en charge dans les années à venir pour la MDPH, Madame VANPEENE indique que la Mission suggère d'engager, dans les meilleurs délais, des efforts de modernisation afin de maintenir la qualité de service rendu.

Madame VANPEENE conclut en remerciant chaleureusement toutes les personnes auditionnées par la Mission.

Madame Isabelle CHOAIN salue le travail collectif de la Mission d'information et d'évaluation et espère que ce rapport sera l'occasion d'évolutions concrètes pour les personnels et les usagers de la MDPH du Nord. Elle indique cependant qu'elle ne partage pas certains paragraphes de la conclusion du rapport expliquant que la situation s'est améliorée depuis 2015.

Madame CHOAIN fait observer que l'Etat n'a cessé de se désengager progressivement des MDPH et fait remarquer que certaines se sont battues avec une acuité particulière contre ce retrait. Elle propose, d'une part, que l'Assemblée départementale du Nord invite la MDPH à formuler un recours auprès du tribunal administratif afin de réclamer de l'Etat qu'il finance les ETP à la hauteur de ce que prévoit la convention constitutive, et, d'autre part, qu'une rencontre avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées soit sollicitée.

Madame CHOAIN considère que si les revendications de moyens auprès de l'Etat sont légitimes et nécessaires, la coordination au quotidien avec l'Education Nationale ne peut pas être traitée de manière identique. Elle demande que le Département s'adresse aux représentants de l'Education Nationale afin d'exiger ensemble que le Gouvernement octroie les moyens humains et pédagogiques nécessaires à un réel accompagnement des élèves en difficulté.

S'agissant de la PCH, Madame CHOAIN estime que le critère de la dépense sociale ne devrait pas entrer en ligne de compte dans le cadre de l'examen des situations. Elle revient, par ailleurs, sur la question de la hausse de la PCH.

Madame CHOAIN note que le rapport pointe la longueur des délais d'intervention pour l'évaluation à domicile, mais qu'aucune proposition n'est fléchée dans le rapport.

Madame CHOAIN indique que le volet aide technique de la PCH mérite d'être davantage exploité, mais s'interroge toutefois sur la proposition consistant à imposer à la CDAPH un ratio plancher annuel de plan d'aide technique.

Madame CHOAIN note, concernant les équipes pluridisciplinaires, que si la question de la pénurie de médecins est soulevée, aucune précision ou proposition n'est faite.

Madame CHOAIN exprime sa perplexité en ce qui concerne la proposition consistant à expérimenter le traitement des demandes par l'intelligence artificielle.

Madame CHOAIN conclut en signalant que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés salue le travail mené par la Mission et attend maintenant de connaître les suites concrètes qui y seront apportées.

Monsieur Didier MANIER remercie le Président de la Mission, Monsieur Olivier HENNO, d'avoir assuré le bon déroulement des échanges, ainsi que les membres et les collaborateurs du Département qui ont œuvré aux travaux de cette Mission.

Soulignant le niveau exceptionnel de l'activité de la MDPH, Monsieur MANIER fait remarquer que les moyens financiers et humains déployés en regard sont importants, mais ne suffisent pas à endiguer le flot des demandes.

Monsieur MANIER souligne l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs de la MDPH du Nord. Il indique que la question des ressources humaines doit être considérée comme un sujet prioritaire et estime que des progrès en la matière peuvent être réalisés.

Monsieur MANIER considère que le Département doit monter au front face à l'Etat qui s'est désengagé de la MDPH, alors que les besoins n'ont fait qu'augmenter.

Monsieur MANIER souligne la nécessité de garantir le bon fonctionnement de la plate-forme téléphonique de la MDPH.

Monsieur MANIER met en exergue l'importance de la question des effectifs de la MDPH, du statut des personnels, mais aussi de leurs conditions de travail.

Monsieur MANIER note que plusieurs chantiers doivent faire l'objet d'un suivi politique étroit et évoque la modernisation des outils et du système d'information, ainsi que la couverture du territoire départemental au travers des relais autonomie.

Monsieur MANIER considère que le rapprochement important entre les publics des personnes âgées et des personnes en situation de handicap avec les relais autonomie et la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) peut créer des synergies, mais qu'il est toutefois primordial de conserver une prise en charge spécifique en fonction des problématiques de chacun des publics.

Monsieur MANIER ajoute qu'au sein de l'association des Départements de France, certains souhaitent l'intégration complète des MDPH et des MDA au sein des services départementaux et se demande s'il n'y aurait pas à terme un risque de désengagement des différents partenaires.

Monsieur MANIER revient sur la question du coût de la PCH. Il signale que la Mission PCH, qui a été créée, ne doit pas devenir un service de contrôle et de surveillance des agents des plateaux techniques.

Madame Geneviève MANNARINO souligne le travail exceptionnel réalisé par la Mission.

Madame MANNARINO attire particulièrement l'attention des Conseillers départementaux sur la proposition n° 9 « Sensibiliser les équipes pluridisciplinaires et les membres de la CDAPH à l'orientation vers des dispositifs et à l'appréhension du choix et du parcours de vie des personnes ».

Madame MANNARINO salue le personnel de la MDPH et sa direction pour avoir pris un virage inclusif et également un virage numérique.

Madame MANNARINO revient sur la mise en place des Relais Autonomie. Elle évoque, par ailleurs, le sujet de l'école inclusive.

Madame MANNARINO rappelle l'engagement d'avoir un Département 100% inclusif et solidaire. Elle précise qu'un premier comité de pilotage a eu lieu, où étaient présents l'ARS, la MDPH, l'Education Nationale et le Département.

Madame MANNARINO évoque enfin la question du désengagement de l'Etat.

Monsieur le Président se réjouit de ce rapport et remercie tous les membres de la Mission.

Monsieur le Président pense que certains problèmes devraient pouvoir se régler rapidement et prend l'exemple de la plate-forme téléphonique de la MDPH.

Monsieur le Président note que ce rapport met en évidence le retrait de l'Etat.

Monsieur le Président évoque la question des relations avec l'ARS.

Monsieur le Président revient sur l'effet attractif de la métropole lilloise qui doit être pris en compte dans les réflexions d'aménagement du territoire. Il partage, par ailleurs, l'idée d'avoir un « benchmarking » plus important avec certains Départements.

Monsieur le Président estime que l'attitude vis-à-vis de la MDPH ne peut pas être totalement et résolument comptable.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que Madame Isabelle CHOAIN a souhaité, au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, qu'une rencontre avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées soit sollicitée.

Monsieur le Président signale qu'il sollicitera cette rencontre avec la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise

MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Max-André PICK donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Carole BORIE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Roger VICOT donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

N° 0.1

DAJAP/2019/295

OBJET :

COMMUNICATION DU RAPPORT ÉTABLI PAR LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE À LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Lors de sa réunion du 9 juillet 2018, en application de l'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article 32 de son règlement intérieur, le Conseil départemental a décidé la création d'une Mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information et de procéder à l'évaluation du service public rendu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La Mission, dont la présidence a été confiée par le Président du Conseil départemental à Monsieur Olivier HENNO, a commencé ses travaux le 12 novembre 2018 et a désigné Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, en qualité de rapporteure.

Ainsi organisée, la Mission a tenu 7 réunions de travail et a, notamment, procédé à plusieurs séries d'auditions. Elle a déposé son rapport le 17 juin 2019.

Le rapport établi par la Mission et que celle-ci a conclu par 31 propositions, sa synthèse et les procès-verbaux d'audition, sont joints au présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner acte au Président du Conseil départemental et au Président de la Mission d'information et d'évaluation relative au fonctionnement de la MDPH, du dépôt et de la communication du rapport prévu par l'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales et par l'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 17.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FREMAUX et MARTIN, ainsi que Messieurs BRICOUT, CADART et HIRAUX.

Les Conseillers départementaux repris dans le tableau ci-dessous, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné procuration :

Absents au moment de la prise de décision	Porteurs de pouvoirs
Catherine DEPELCHIN	Bruno FICHEUX
Patrick KANNER	Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Jean-Noël VERFAILLIE	Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Madame ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE), ainsi que Messieurs CADART et DRIEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE pour cette affaire.

Monsieur GADAUT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame FAHEM.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental et au Président de la Mission d'information et d'évaluation relative au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, du dépôt et de la communication du rapport prévu par l'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales et par l'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 40.

LUNDI 7 OCTOBRE 2019 - APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 15.

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Ont complété le quorum : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, François-Xavier CADART, Sébastien DUHEM, Henri GADAUT, Sylvie LABADENS, Max-André PICK, Christian POIRET

Absents représentés : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absents excusés : Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président évoque les décès de Messieurs :

- Gérard BEUN, ancien Maire de La Gorgue ;
- Pierre DOISE, ancien Maire d'Escaudoeuvres ;
- Louis D'HAUSSY, ancien Maire d'Hecq ;
- Edouard SLEDZ, Maire de Cagnoncles ;
- Alain FREHAUT, Maire de Bavay.

Monsieur le Président fait observer les travaux de modernisation de l'hémicycle qui ont eu lieu pendant la période estivale.

Monsieur le Président félicite Monsieur Benjamin HUS, Directeur Général des Services, ainsi que Madame Aude FOURNIER, Directrice Générale Adjointe chargée du Partenaire des Evolutions et des Potentiels des Services, pour la naissance de leurs enfants respectifs.

Monsieur le Président présente aux Conseillers départementaux Madame Anne DEVREESE, Directrice Générale Adjointe déléguée à l'enfance, la famille et la jeunesse.

Monsieur le Président signale que Madame Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Territorial, quitte le Département du Nord pour celui des Alpes Maritimes.

Monsieur le Président revient sur la rentrée du Conseil Départemental des Jeunes.

Monsieur le Président évoque, s'agissant de l'actualité culturelle, les expositions présentées par le musée de Flandre à Cassel, le forum antique de Bavay et le musée Matisse.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural ».

Monsieur le Président souligne les prochains événements suivants :

- le 21 octobre :
30^{ème} anniversaire de la coopération transfrontalière avec la province de Flandre occidentale et la province du Hainaut ;
- le 14 novembre :
Assises pour l'emploi et l'insertion ;
- le 22 novembre :
Assises de la cité inclusive.

Monsieur le Président présente le calendrier institutionnel pour le premier semestre 2020.

Monsieur le Président indique enfin aux Conseillers départementaux qu'ils ont sur leurs tables deux romans relatifs aux équipements départementaux, ainsi que le livre vert de l'aide à domicile.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Bruno FICHEUX interroge Monsieur le Président sur la reconstruction du bâtiment dit du Forum et notamment sur la question financière et environnementale de ce projet.

Monsieur le Président estime que l'article publié dans un grand quotidien régional sur l'immeuble Le Forum était un peu dur. Il apporte des précisions sur la question écologique de ce projet, ainsi que sur son coût et sur la redevance qui sera versée par le Département.

Monsieur le Président fait remarquer que ce dossier a été travaillé en étroite collaboration avec la Maire de Lille.

Monsieur le Président apporte quelques renseignements sur le caractère innovant du projet.

Monsieur le Président précise enfin que les travaux vont démarrer au premier semestre 2020, après la relocalisation des agents qui débutera au mois de novembre 2019, et que la livraison est prévue pour la fin de l'année 2022.

Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON évoque le rapport Libault publié en mars dernier et note que le financement de la dépendance y est évalué à près de 10 Md€. Elle indique que dans le budget de la sécurité sociale de 2020, seuls 500 M€ sont prévus et ajoute que, si un faible effort est fait en direction des EHPAD, les crédits alloués à l'aide à domicile n'évoluent pas.

Madame ZAWIEJA-DENIZON revient sur la problématique du financement de la dépendance au regard des associations d'aide à domicile et des EHPAD. Elle interroge Monsieur le Président sur l'attitude du Département afin d'assurer la pérennité des services essentiels au maintien à domicile, ainsi que sur sa position quant à la demande de certaines associations d'aide à domicile d'exclure de la contractualisation avec l'Etat les dépenses liées au grand âge.

Madame Geneviève MANNARINO évoque le projet de loi de finances de la sécurité sociale et les annonces faites autour des EHPAD.

Madame MANNARINO met en exergue les décisions prises par le Département en direction des services d'aide à domicile

Madame MANNARINO souligne enfin la vigilance du Département et des parlementaires concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Monsieur le Président revient sur la question de la contractualisation avec l'Etat.

Monsieur le Président fait observer que des avancées ont été réalisées en ce qui concerne la péréquation des droits de mutation à titre onéreux, mais que des inquiétudes portent sur la réforme de la fiscalité.

Madame Martine FILLEUL note que le Nord est particulièrement touché par les féminicides et les violences conjugales. Elle considère que ce sujet ne semble pas être clairement une préoccupation de la majorité et souligne ainsi la baisse des subventions départementales aux associations qui luttent pour la défense des femmes, ainsi que l'absence d'une véritable politique de défense des droits des femmes au sein de l'exécutif départemental.

Madame FILLEUL demande à Monsieur le Président quand le Département va travailler à ces questions, sur quelle base politique et avec quels moyens financiers.

Monsieur Yves DUSART s'étonne de la tonalité de l'intervention de Madame FILLEUL.

Monsieur DUSART revient sur les évolutions législatives en la matière. Il évoque, par ailleurs, les différentes mesures menées par le Département du Nord pour lutter contre les violences faites aux femmes et note notamment que l'observatoire départemental a décidé récemment de créer une quatrième commission spécifiquement dédiée aux enfants victimes et aux violences conjugales.

Monsieur DUSART indique qu'au vu des chiffres des violences faites aux femmes, des progrès restent à réaliser et précise que le Département fera évoluer ses dispositifs.

Monsieur le Président souligne l'intérêt du bracelet électronique mobile dans le cadre de la protection des femmes.

Monsieur le Président revient sur les différentes actions menées par le Département du Nord afin de lutter contre les violences faites aux femmes. Il précise que le Département a la volonté de réaliser des efforts en la matière et va y travailler en partenariat étroit notamment avec les services de l'Etat.

Madame Annie LEYS souligne que le protoxyde d'azote, nouvelle drogue tendance qui fait fureur chez les jeunes, est un sujet de préoccupation majeur. Elle fait remarquer que les parlementaires du Nord sont pleinement mobilisés sur ce dossier et souhaite savoir dans quelle mesure le Département peut s'engager sur cette question.

Madame Marie-Annick DEZITTER indique que le protoxyde d'azote est effectivement très nocif pour la santé et s'est beaucoup développé depuis 2018, en raison de son coût modique.

Madame DEZITTER fait observer que le Département joue pleinement son rôle en la matière au niveau de la prévention. Elle signale que toutes les initiatives des parlementaires et du Préfet pour interdire cette substance seront bien entendu suivies.

Monsieur Roméo RAGAZZO souligne que le drame de l'usine Lubrizol de Rouen met en lumière la dangerosité des sites classés Seveso et s'interroge sur les risques qui pèsent sur le département du Nord.

Monsieur RAGAZZO soulève la question de la préparation du SDIS du Nord face au risque industriel d'un accident du même type que celui de Lubrizol.

Monsieur Jacques HOUSSIN signale que le SDIS intervient de deux façons au niveau des sites Seveso et des sites classés.

Monsieur HOUSSIN précise que le premier volet est constitué par la rédaction d'avis à destination des services instructeurs dans le cadre de l'urbanisme et de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), en appui de la DREAL.

Monsieur HOUSSIN ajoute que le second volet consiste à planifier une éventuelle intervention et fait observer que plusieurs plans peuvent se cumuler en fonction des risques de l'installation.

Monsieur le Président souligne le respect des engagements pris au niveau de l'évolution des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels.

Madame Virginie VARLET évoque la problématique de la sous-location des terres agricoles dans le Nord et de leur mode d'exploitation.

Madame VARLET souhaite savoir de quelle manière le Département du Nord s'assure d'un mode d'exploitation de ses terres agricoles respectueux de l'environnement et comment il agit pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent changer de modèle en allant notamment vers le bio et le développement des circuits courts.

Monsieur Patrick VALOIS rappelle la délibération importante, adoptée au début du mois de juillet 2019, qui fixe le cadre de la nouvelle stratégie départementale en faveur des espaces naturels du Nord.

Monsieur VALOIS fait remarquer qu'avec la mise en place récente du conseil des partenariats agricoles et ruraux, les terrains à vocation agricole appartenant au Département sont désormais attribués de façon collégiale et en respectant un certain nombre de critères, dont celui du respect des spécificités environnementales.

Monsieur VALOIS évoque quelques exemples d'actions du Département pour les agriculteurs ayant un projet de conversion en agriculture biologique.

Motion déposée par le groupe Socialiste, Radical et Citoyen et le groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés
« Réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : Non à un nouveau recul des services publics de proximité ! »

Madame Josyane BRIDOUX constate que le projet de suppression de trésoreries publiques a suscité un véritable tollé auprès des élus de proximité.

Madame BRIDOUX souligne l'inquiétude des membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen quant à la qualité du service rendu à la population si les trésoreries publiques sont remplacées par des points de contact épisodiques ou le développement des Maisons France Services.

Madame BRIDOUX se demande si la suppression de trésoreries publiques ne conduira pas à terme, à des charges supplémentaires pour certaines collectivités territoriales.

Madame BRIDOUX fait remarquer que si l'Etat annonce l'ouverture de nouveaux points d'accueil, il annonce aussi la suppression de 5 800 emplois au ministère des comptes publics d'ici 2022.

Madame BRIDOUX estime que sous couvert d'une communication autour de l'idée d'un renforcement de la proximité et des implantations en zone rurale, un retrait massif de la présence des finances publiques sur les territoires est organisé.

Concernant les versements en espèces, Madame BRIDOUX s'interroge sur les conditions de confidentialité et de sécurité lorsque les citoyens devront se diriger vers la Poste ou chez un buraliste.

Madame BRIDOUX pense que les publics les plus fragiles seront les premiers à pâtir d'un démantèlement de la fonction publique et du service public.

Monsieur Charles BEAUCHAMP considère que le projet de restructuration de l'administration fiscale est une nouvelle étape dans le démenagement du territoire. Il estime que les gouvernements successifs ont suivi avec zèle les diktats de l'Union Européenne qui visent la suppression des services publics.

Monsieur BEAUCHAMP pense que ni les points d'accueil, ni les Maisons France Services ne seront en capacité de répondre aux attentes de la population.

Concernant la réponse numérique, Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la fracture numérique concerne 25 % des Nordistes.

Monsieur BEAUCHAMP estime que le projet de Monsieur DARMANIN s'inscrit dans un schéma global de réforme institutionnelle qui menace les communes et toutes les structures et services régaliens de proximité indispensables au lien social et à l'aménagement du territoire.

Monsieur Christian POIRET fait remarquer que le redéploiement du personnel fait suite au prélèvement à la source, à la dématérialisation des services publics et à la disparition de la taxe d'habitation.

Monsieur POIRET constate qu'après un début de concertation, des amendements ont été déposés, notamment pour accroître le nombre de conseillers pour les décideurs locaux. Il signale que ces amendements sont analysés par la DGFIP.

Monsieur POIRET explique que les négociations mèneront à une nouvelle version du projet.

Concernant les versements en espèces, Monsieur POIRET indique qu'ils se feront chez les buralistes titulaires du marché et qu'une banque sera désignée pour recevoir le versement des régies de recettes des communes.

Monsieur POIRET signale qu'il a proposé à Monsieur MORDACQ, Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts-de-France, de repertorier à l'intérieur d'une convention, l'intégralité des services à la population afin de pouvoir évaluer la situation chaque année.

Monsieur POIRET annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront contre cette motion, à l'exception de ceux qui souhaitent s'abstenir.

Monsieur Guy BRICOUT estime qu'une réforme est indispensable et que quelques emplois peuvent être supprimés.

Monsieur BRICOUT signale que certaines personnes éprouvent des difficultés pour accéder à certaines plateformes de services publics, notamment celles de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Monsieur BRICOUT pense que cette réforme portera un coup à la ruralité. Il ajoute que les industriels, les commerçants, les artisans, qui ont besoin de conseils permanents, ne seront plus entendus sur le territoire.

Monsieur BRICOUT indique qu'il attend les résultats de la concertation en cours avant de se positionner. Il annonce qu'il s'abstiendra sur cette motion.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la motion relative à la réorganisation de la DGFIP :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDÀ donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Patrick KANNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Maxime CABAYE, Martine FILLEUL, Jacques HOUSSIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

**Motion déposée par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen (SRC)
Et le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés (CRCA)**

Réorganisation de la DGFIP :

Non à un nouveau recul des services publics de proximité !

Le Ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a lancé une réforme de réorganisation des finances publiques. Plutôt qu'une réorganisation, il s'agit d'un véritable démantèlement de ce service public de proximité. Sont annoncés la fermeture de 1000 centres d'impôts sur les 3500 existants et la suppression de 5 800 emplois dans les services de Bercy d'ici 2022.

Considérant que cette réforme va porter préjudice au lien de proximité entre les citoyens et l'administration des finances publiques.

Considérant que cet affaiblissement du maillage territorial des trésoreries va accroître les difficultés des collectivités, notamment rurales, dans leur gestion de la comptabilité publique et de la fiscalité.

Considérant que le remplacement de ces centres d'impôts par des « points de contact » ou des Maisons France Service ne garantira plus des réponses de qualité, proches de chez soi.

Considérant la période d'incertitude et d'inquiétude qui s'ouvre pour les agents, les usagers et les élus locaux.

Considérant le mouvement de protestation des organisations syndicales et des élus locaux.

Considérant l'annonce du report du calendrier de la réforme en 2020, c'est donc plus que jamais le moment d'agir.

Les groupes Socialiste, Radical et Citoyen (SRC) et Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés (CRCA) du Conseil départemental du Nord s'opposent fermement à cette réforme et au retrait massif de la présence des finances publiques sur les territoires. Ils apportent leur soutien aux mobilisations en cours pour défendre un service public de proximité.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 51.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BORIE, CHOAIN, DEROEUX, DUHAMEL, TONNERRE et VANPEENE, ainsi que Messieurs GOSSET et VICOT.

Madame LEYS et Monsieur DETAVERNIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 07.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 8 (Mesdames BOISSEAUX et Elisabeth MASQUELIER, ainsi que Messieurs BRICOUT (porteur du pouvoir de Madame MARQUILLY), DASSONVILLE, GOSSET, WAYMEL et ZAREMBA)

Total des suffrages exprimés : 65

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 20 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 45 (Groupe Union Pour le Nord, exceptés Madame BOISSEAUX, Messieurs BRICOUT (porteur du pouvoir de Madame MARQUILLY), DASSONVILLE, GOSSET, WAYMEL et ZAREMBA)

La motion est rejetée à la majorité.

Motion déposée par le groupe Socialiste, Radical et Citoyen « Motion de soutien aux Maires du Nord dans leur combat contre les pesticides »

Monsieur Benoît VANDEWALLE souhaite qu'à travers la motion qui est proposée, le Conseil Départemental du Nord affirme son soutien aux Maires ayant pris la décision d'interdire l'usage des pesticides sur leur territoire.

Monsieur VANDEWALLE estime que les Maires se retrouvent trop souvent isolés dans leur combat contre les pesticides. Il rappelle qu'au cœur d'une controverse entre scientifiques et lobbyistes sur la dangerosité de ces molécules, certains Maires ont décidé d'appliquer le principe de précaution pour protéger leur population et préserver la biodiversité.

Monsieur VANDEWALLE pense qu'il est possible de concilier l'exigence sociale, la précaution sanitaire et l'impératif écologique.

Monsieur VANDEWALLE considère que lorsque l'Etat tarde à prendre des mesures nécessaires en faveur de la santé des populations, les élus territoriaux doivent jouer un rôle d'alerte et se mobiliser pour faire évoluer la situation au profit de l'intérêt général.

Monsieur VANDEWALLE souhaite, d'une part que le Département du Nord se positionne sur les enjeux en matière de transition écologique et de protection de la santé, d'autre part qu'il accompagne les agriculteurs qui souhaitent s'engager vers des modes de culture et d'élevage soutenables.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés comprennent la motivation des Maires interdisant l'usage du glyphosate sur leur territoire. Il précise qu'ils ne souhaitent pas pour autant faire porter au monde agricole la responsabilité de l'utilisation des pesticides.

Monsieur BEAUCHAMP estime que la responsabilité incombe à une politique agricole productiviste, aux multinationales fabriquant les pesticides et au gouvernement qui tarde à prendre les décisions nécessaires. Il pense que des mesures pourraient être proposées en faveur des agriculteurs qui abandonnent l'usage des pesticides.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que le problème posé par les pesticides doit être traité non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen et mondial.

Monsieur Patrick VALOIS évoque la situation de l'Avesnois qui est victime d'une forme d'agression foncière de la part d'agriculteurs belges et néerlandais.

Monsieur VALOIS signale qu'un travail est mené entre la Chambre d'agriculture, le Département, l'Association des Maires ruraux du Nord et l'Association des Maires du Nord pour l'élaboration d'une Charte rappelant les réglementations et proposant un certain nombre de pistes pour apaiser les tensions et dissiper les craintes entre riverains et agriculteurs.

Monsieur VALOIS propose d'attendre la finalisation de cette Charte pour rediscuter de la motion présentée.

Monsieur le Président indique qu'il partage un nombre important d'éléments de cette motion, notamment la volonté d'exprimer l'appui du Département vis-à-vis des Maires qui sont généralement condamnés par le juge administratif et voient leur arrêté annulé.

Monsieur le Président explique qu'il craint que le vote de la motion soit considéré à tort ou à raison comme stigmatisant la profession agricole.

Monsieur le Président propose la tenue, avant la prochaine séance plénière, d'une réunion avec la Chambre d'agriculture, les Maires et les représentants d'associations de riverains ou environnementales, afin de trouver une solution qui ne désigne aucun coupable dans ce problème. Il ajoute qu'il s'engage à représenter la motion lors de la prochaine séance.

Monsieur Didier MANIER accepte le report de la motion à la prochaine séance.

Monsieur le Président indique qu'une grande réunion sera organisée à laquelle chaque groupe sera invité à participer.

Monsieur Charles BEAUCHAMP exprime son accord sur cette proposition.

POINT PRINCIPAL N° 2

Attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics pour l'année 2020

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente le rapport fixant les modalités de calcul des dotations aux collèges publics pour l'année 2020.

Madame COTTENYE propose de reconduire les modalités de calcul appliquées en 2019 pour les parties « Administration et Logistique » et « Activités Pédagogiques ».

Madame COTTENYE indique que le rapport propose d'inscrire au Budget Primitif une enveloppe d'un montant de 20,06 M€ pour les dotations de fonctionnement aux collèges publics de 2020, ainsi qu'une enveloppe de 0,45 M€ afin d'accompagner les établissements en difficulté pour faire face aux dépenses de viabilisation.

Madame COTTENYE souligne que l'engagement du Département pour les collégiens ne se résume pas au versement de la dotation annuelle de fonctionnement. Elle signale qu'en 2019, le montant total de la délégation s'élevait à 138,8 M€ en fonctionnement et 65,5 M€ en investissement.

Madame COTTENYE fait remarquer la priorité donnée à la restauration scolaire et le renforcement de la mission d'entretien.

Madame COTTENYE rappelle la reconduction du Projet Educatif Du Collégien (PEDC) après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des établissements bénéficiaires.

Madame COTTENYE souligne que le Département confirme et poursuit son engagement à travers des mesures tangibles dans la transition écologique tout en améliorant le quotidien des collégiens.

Concernant l'accompagnement des collèges du Nord dans la transition numérique, Madame COTTENYE signale que les premiers projets déposés dans le cadre de l'appel à projets conjoint Département et Académie feront l'objet d'un déploiement au cours du dernier trimestre 2019. Elle évoque le projet mené au collège Ernest Coutelle de Maubeuge.

Madame COTTENYE rappelle que l'ambition du Département est de préparer l'avenir des collégiens dans une société de transition.

Monsieur Michel PLOUY évoque la réhabilitation des collèges Roger Salengro à Houplines et Jacques Monod à Pérenchies.

Monsieur PLOUY constate que les collèges se portent mieux financièrement qu'en 2015. Il salue de travail des personnels qui gèrent consciencieusement leurs établissements.

Concernant les activités pédagogiques, Monsieur PLOUY rappelle que le Département a décidé de ne financer que partiellement des dépenses qui relèvent avant tout de l'Education nationale. Il souligne que l'abondement de l'enveloppe des Actions d'Intérêt Local et surtout la mise en place du PEDC permettent aux établissements de mener à bien leurs projets.

Monsieur PLOUY fait remarquer que depuis 2015, 28 M€ ont été investis dans le numérique au sein des collèges. Il fait observer que si le dispositif « assiette durable » concernait 15 collèges avant 2015, 95 % des restaurants scolaires dépendant du Département font appel aujourd'hui à des acteurs locaux pour la préparation des repas.

Monsieur PLOUY souligne que les équipes éducatives s'approprient l'aide à la réussite du collégien pour répondre aux besoins des enfants dont les familles rencontrent des difficultés.

Monsieur PLOUY annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront favorablement les propositions du rapport.

Monsieur Jean-Claude DULIEU constate que le rapport confirme les diminutions décidées les années précédentes, à l'exemple des crédits alloués aux actions pédagogiques qui ont été réduits de 50%.

Monsieur DULIEU souhaite que les collèges qui sont proches des critères retenus pour appartenir au Réseau Prioritaire d'Education puissent bénéficier de moyens plus importants de la part du Département.

Monsieur DULIEU constate la baisse des dotations complémentaires accordées aux collèges connaissant des difficultés. Il souhaite connaître les montants effectivement consommés en 2018-2019.

Concernant l'externalisation des missions d'entretien des collèges, Monsieur DULIEU estime que cette mesure entraîne une diminution du nombre d'heures d'entretien effectivement réalisées, ainsi qu'un recul social inacceptable. Il demande la présentation d'un premier bilan de cette expérience.

Considérant l'Aide à la Réussite du Collégien, Monsieur DULIEU remarque que ce dispositif finance aujourd'hui partiellement les activités pédagogiques de l'ensemble des élèves d'une classe, alors que cette aide est destinée aux élèves boursiers. Il propose de revenir à un versement à chaque famille boursière d'une aide sous forme de bons d'achat de fournitures et d'équipements scolaires.

Monsieur DULIEU annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront contre le projet de délibération.

Monsieur Henri GADAUT remarque que l'augmentation de 600 000 € du montant total des dotations pour les collèges publics en 2020 est liée à l'ouverture de l'école européenne de Marcq-en-Barœul.

Monsieur GADAUT souligne la baisse des dotations complémentaires pour les collèges en difficultés financières.

Monsieur GADAUT estime que les dotations « administration et logistique » devraient non seulement prendre en compte les augmentations tarifaires, mais aussi le montant des consommations supplémentaires liées aux aléas climatiques et aux différents problèmes techniques de maintenance des installations de chauffage.

Concernant les dotations au titre des activités pédagogiques, Monsieur GADAUT indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen souhaitent que leurs montants retrouvent leur niveau de 2015.

Monsieur GADAUT annonce que les membres de son groupe voteront contre le projet de délibération.

Madame Joëlle COTTENYE souligne que la baisse des dotations complémentaires est en lien avec la consommation réelle.

Madame COTTENYE rappelle que le Département porte une attention particulière à chaque établissement tout en prenant en compte sa spécificité.

Considérant la généralisation de l'externalisation des missions d'entretien, Madame COTTENYE fait remarquer que les établissements concernés par le dispositif semblent satisfaits. Elle signale qu'un diagnostic régulier est réalisé avec l'ensemble des parties prenantes et qu'un ajustement est réalisé lorsque cela est nécessaire.

Concernant l'Aide à la Réussite du Collégien, Madame COTTENYE souligne que le Département accorde une attention particulière à aider tous les enfants rencontrant des difficultés. Elle ajoute qu'elle fait confiance aux équipes pédagogiques qui travaillent quotidiennement avec les jeunes.

Madame COTTENYE salue l'effort de gestion des établissements.

Monsieur le Président fait observer que le fonds de roulement mobilisable disparaît au profit du fonds réellement disponible, qui représentera 500 000 € de plus pour les collèges.

Monsieur le Président signale que la politique des résidences d'artistes dans les collèges sera abondée.

Concernant l'externalisation de l'entretien des collèges, Monsieur le Président constate une satisfaction plus large des principaux de collèges, ainsi que des agents départementaux toujours en activité au sein des collèges. Il ajoute que le Département tentera d'améliorer la situation de ces personnels externes, par le biais du prestataire, afin de leur apporter de plus en plus une sécurité en termes de travail.

Monsieur le Président explique qu'il n'était pas favorable à l'implantation de l'école européenne sur le territoire de la commune de Marcq-en-Barœul. Il précise que le Département ne participe pas à l'investissement pour cette école.

Monsieur le Président rappelle que la majorité départementale actuelle n'ayant plus les moyens d'être aussi présente sur les reconstructions de collèges essaie d'être plus active sur l'entretien général.

Monsieur Jean-Claude DULIEU fait observer qu'à la fin du mandat précédent, l'axe essentiel en matière d'investissement pour les collèges portait sur la réhabilitation de 11 collèges au niveau de la performance énergétique.

Monsieur le Président indique que la réhabilitation au plan énergétique de 4 collèges de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe sera engagée cette année. Il ajoute que l'arrondissement de Cambrai sera concerné l'année suivante.

Monsieur Jean-Marc GOSSET signale que le collège de Cassel a obtenu trois étoiles lors de la remise des prix du label « ici, je mange local » avec 60 % d'utilisation de denrées locales et 10 % de produits biologiques.

Monsieur le Président souligne que désormais des maisons de retraite font également partie des structures primées.

Monsieur Henri GADAUT indique que les services du Département et de la commune de Watrelos travaillent actuellement sur l'emplacement du futur collège Neruda.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absent excusé : Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF

N° 0.2

DE/2019/334

OBJET :

ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2020

I - CONTEXTE

En application des dispositions du code de l'éducation (articles L213-2 et L421-11) et du code général des collectivités territoriales (article L3321-1), le Département a la charge des collèges et doit obligatoirement assurer leurs dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, le Département a l'obligation légale de notifier, à chaque collège, le montant prévisionnel de sa participation aux dépenses de fonctionnement, avant le 1er novembre 2019, pour la dotation de fonctionnement 2020.

La dotation se décompose en deux parties :

- « Administration et Logistique » (ALO), qui couvre la viabilisation, l'entretien courant des bâtiments et les charges administratives,
- « Activités Pédagogiques » (AP), qui couvre les charges liées aux enseignements obligatoires.

Par ailleurs, la Collectivité est soucieuse de laisser à chaque collège une complète autonomie dans la gestion de son enveloppe budgétaire. Le Département tient compte de l'effort de gestion significatif tenu par les établissements durant ces dernières années.

Dans le respect du rôle dévolu à chaque partie, le Département, en tant que collectivité de rattachement et avec l'autorité académique, continue de veiller à une utilisation efficiente des dotations versées. Leur optimisation est recherchée dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé, en lien avec la mission conseil du Rectorat, en sus de l'accompagnement quotidien des collèges par les services.

Un groupe de travail technique, composé d'agents comptables et des organisations syndicales représentant les principaux et gestionnaires des collèges, de la Mission Conseil du Rectorat et des services départementaux, s'est réuni à trois reprises durant le premier semestre 2019, afin d'actualiser les codes d'activités relatifs aux financements du Département.

L'analyse financière des collèges repose, notamment, sur la notion de fonds de roulement mobilisable ; or, le Rectorat se réfère, depuis décembre 2017, au fonds de roulement réellement disponible, afin de ne plus tenir compte des créances douteuses (*compte 416*) des collèges. Le Département souhaite adopter la notion de fonds de roulement réellement disponible pour harmoniser l'analyse financière avec les services du Rectorat.

A compter de la rentrée de septembre 2019, avec la création de l'Ecole Européenne Lille Métropole, le Département a désormais la charge d'assurer les dépenses de fonctionnement de la partie « collège », d'un Etablissement Public Local d'Enseignement International (EPLI). Cet établissement est rattaché à la Région, à qui la dotation sera versée.

Par ailleurs, les achats de gaz du Département du Nord sont régis, depuis octobre 2016, par un groupement, constitué des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Région Hauts-de-France, des SDIS 59 et 62, pour la fourniture de l'énergie dans les collèges, les lycées et les autres bâtiments. Celui-ci a passé un marché relatif à l'acheminement et à la fourniture du gaz naturel pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2020. Les coûts de fourniture de gaz naturel dans les collèges ont connu une augmentation, liée essentiellement au contexte géopolitique international sur le marché du gaz et aux incidences climatiques. Cette évolution des conditions tarifaires a un impact sur les dépenses de viabilisation des collèges.

II - DOTATIONS 2020

Les modalités de calcul de la part Administration et Logistique (dite ALO) et Activités Pédagogiques (dite AP) sont reconduites.

Ainsi, il est proposé de fixer les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2020 comme suit :

- pour la part ALO

Part Viabilisation : le calcul est basé, comme les années précédentes, sur la moyenne des dépenses de viabilisation des collèges inscrites aux trois derniers comptes financiers connus (2016/2017/2018), revalorisée depuis l'année dernière, d'un montant par collège prenant en compte la hausse prévisionnelle des tarifs, rapportée à la consommation réelle de gaz. Une attention particulière, via les dotations complémentaires, sera apportée à la situation des établissements durant l'année concernant les consommations énergétiques.

Part Entretien : le calcul du forfait Entretien prend en compte les surfaces, les dépenses d'entretien et le taux d'occupation du collège.

Part Administration : celle-ci est calculée sur la base d'un forfait lissé par élève variant suivant la tranche d'effectifs du collège.

Pour les collèges en cité mixte, le forfait établi pour la part ALO, selon la répartition des charges avec le lycée, est reconduit en 2020.

- pour la part AP

Les crédits alloués en 2019 seront identiques en 2020.

Du total ainsi obtenu (ALO + AP), sont prélevés, comme les années précédentes, pour les collèges concernés :

- la contribution du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH), au Service Général ;
- 80% du montant des redevances des logements de fonction en Convention d'Occupation Précaire (COP) ;
- les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à deux mois de fonctionnement tels qu'ils sont calculés à partir des comptes financiers 2018 des collèges.

Le total des prélèvements s'élève à la somme de 3,1 M€, soit 0,5 M€ de moins qu'en 2019.

L'application du prélèvement sur fonds de roulement, prévue sur la base des comptes financiers des collèges arrêtés au 31/12/2018, pourra prendre en compte, le cas échéant, les engagements pris en 2019 par le conseil d'administration de l'établissement en matière d'investissement, sous réserve de l'accord préalable des services.

Par ailleurs, dans le cadre de la subvention matériel, les établissements peuvent bénéficier d'aides ponctuelles.

Le montant total des dotations 2020 pour les collèges publics s'élève ainsi à 20,51 M€, soit :

- 20,06 M€ pour les dotations ;
- 0,45 M€ pour des dotations complémentaires, qui pourraient être accordées aux collèges confrontés à des difficultés.

Suite à l'avis rendu par le CDEN réuni le 13 septembre 2019, je propose au Conseil départemental :

- de valider les modalités de calcul des dotations de fonctionnement 2020, pour les collèges hors cité mixte, à savoir :
 - pour la part ALO :
 - calcul de la dotation Viabilisation, à partir de la moyenne des dépenses des collèges 2016/2017/2018, revalorisée pour tenir compte de la hausse des conditions tarifaires d'acheminement et de fourniture du gaz naturel ;
 - reconduction des modalités de calcul du forfait Entretien, prenant en compte les surfaces, les dépenses d'entretien et le taux d'occupation du collège, application pour l'Administration d'un forfait lissé variant suivant la tranche d'effectifs du collège.
 - pour la part AP : la dotation 2020 est équivalente à la dotation 2019 ;
- de prendre en compte, pour le calcul de la dotation, les effectifs d'élèves à la rentrée scolaire 2019/2020 (enquête lourde du Rectorat), sur lesquelles sont prélevés :
 - la contribution du SRH au Service Général,
 - 80% du montant des loyers en Convention d'Occupation Précaire,
 - les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à 2 mois de fonctionnement tels qu'ils sont calculés à partir des comptes financiers 2018 des collèges, en prenant en compte le cas échéant, les engagements pris en 2019 par les Conseils d'Administration en matière d'investissement, sous réserve de l'accord préalable des services.
- d'appliquer, pour les collèges en cité mixte :
 - pour la part ALO : le forfait établi en 2019, selon la répartition des charges avec le lycée est reconduit en 2020.
 - pour la part AP : les mêmes modalités que pour les collèges hors cité mixte :
 - de prévoir pour 2020, un montant total de dotations de 20,06 M€ ;
 - de prévoir pour 2020, un montant de dotations complémentaires de 0,45 M€ ;
 - de notifier aux collèges le montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement établi sur ces bases ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;
- d'inscrire en conséquence au BP 2020, une enveloppe totale de 20,51 M€.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP001		Prévu BP 2020		20 510 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 30.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE), FILLEUL et MANNARINO, ainsi que Messieurs CABAYE et HOUSSIN.

Monsieur WILMOTTE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame VANPEENE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame DESCAMPS-PLOUVIER.

Mesdames CIETERS et TONNERRE, ainsi que Messieurs RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame LECHNER) et VALOIS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Madame LECHNER pour cette affaire.

Monsieur MANIER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur VANDEWALLE.

Vote intervenu à 17 h 05.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité des suffrages exprimés : 37

Pour : 45 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 27 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER)

Les propositions du rapport n° 0.2 sont adoptées à la majorité.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

- **Rapport n° 1**

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER présente le rapport relatif à l'édition du livre Le Nord à pas de géant.

Monsieur le Président remercie Messieurs Philippe HOUZE et Pierre-François DECOURCELLE pour la cession de leurs droits d'auteur.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Alexandra LECHNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF S, Roméo RAGAZZO, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE

N° 1

DIRCOM/2019/392

OBJET :

EDITION DU LIVRE LE NORD A PAS DE GEANT

Le Département du Nord fait éditer un livre de photographies prises par drone, nommé « LE NORD A PAS DE GEANT », afin de concourir à l'attractivité du territoire. Ce livre explorera d'un point de vue inédit, différents aspects de notre département (traditions et culture, histoire, activités économiques, paysages urbains et ruraux, espaces naturels).

Les photographies et textes composant le livre ont été réalisés par des agents départementaux.

En plus des 1 500 exemplaires acquis par la collectivité, 500 exemplaires du livre seront vendus dans le commerce par l'éditeur retenu à un prix de 19 euros TTC. Le nombre d'exemplaires commercialisés est révisable à la hausse d'un commun accord entre le Département et l'éditeur pendant 3 ans. Le prix public est révisable à la baisse, après 3 ans, en cas de décision de solde de l'ouvrage.

Sur l'intégralité de ces ventes publiques, le Département bénéficiera de 7 % du prix de vente au titre des droits d'auteur. Il est prévu que ces sommes soient versées annuellement au Département sur la base des ventes réalisées l'année antérieure.

Si la réglementation aménage une cession de plein droit à la personne publique de tous les droits patrimoniaux d'auteur sur les œuvres créées par ses agents dans l'exercice de leur fonction et exploitées dans le cadre du service public, en revanche tel n'est pas le cas, dans l'hypothèse d'une exploitation des mêmes œuvres, à des fins commerciales.

Il est donc nécessaire d'organiser formellement les conditions d'une telle cession, par un contrat signé entre chaque agent auteur et le Département.

Les œuvres concernées correspondent à 150 photographies environ, prises essentiellement par drone, suivant les sujets répertoriés en annexe, effectuées par M. Philippe HOUZE, photographe et à différents textes produits pour l'édition de l'ouvrage LE NORD A PAS DE GEANT, rédigés par M. Pierre-François DECOURCELLE, rédacteur en chef.

La cession de droits au bénéfice du Département du Nord comprend le droit de représentation, qui autorise la communication des œuvres au public, ainsi que le droit de reproduction, qui autorise la fixation matérielle des œuvres et le droit de retoucher / modifier les œuvres.

La cession est consentie au Département du Nord à titre gratuit, sur proposition des agents.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur, entre Monsieur PHILIPPE HOUZE et le Département du Nord ;

- d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur, entre Monsieur PIERRE-FRANCOIS DECOURCELLE et le Département du Nord ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdits contrats ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents, permettant la mise en œuvre des dispositions prévues au présent rapport.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 06.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CIETERS.

Mesdames ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et Madame COTTENYE ainsi que Monsieur VANDEWALLE (porteur du pouvoir de Monsieur MANIER), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Ils sont donc comptés absents et il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 2**

Monsieur le Président rappelle qu'au cours des dix dernières années, le Département a engagé des moyens importants pour la station touristique du ValJoly.

Monsieur le Président estime que la délégation de service public pour la gestion globale de la station touristique du ValJoly à une entreprise privée est une bonne solution pour l'avenir de cette structure, à condition que le Département ne s'y désintéresse ni moralement, ni financièrement. Il explique que cette délégation s'accompagnera du vote annuel pendant 10 ans d'une subvention d'équilibre de fonctionnement, ainsi que d'une subvention d'investissement.

Monsieur le Président indique que le personnel du ValJoly sera conservé.

Monsieur le Président souligne que l'entreprise Vert Marine prendra sa délégation au 1^{er} janvier 2020 et la gardera pendant 10 ans. Il signale que cette entreprise pourra alors embaucher du personnel supplémentaire et moderniser le camping.

Concernant le projet de construction d'un hôtel sur le site du ValJoly, Monsieur le Président explique qu'il connaît des investisseurs prêts à investir mais pas à assurer la gestion du futur établissement hôtelier. Il indique qu'il sollicitera la société Vert Marine pour gérer l'hôtel.

Monsieur le Président évoque l'organisation de stages d'apprentissage de la natation au ValJoly.

Monsieur le Président souligne la volonté de la société Vert Marine de faire du ValJoly une station ayant le label « Tourisme et handicap » et de mettre en place une démarche environnementale en direction des usagers, mais aussi de la protection de la faune et de la flore.

Monsieur le Président précise que le Département reste totalement compétent en ce qui concerne le barrage, ainsi que sur d'autres éléments ayant un caractère quasi-régalien. Il ajoute que le Département exercera un contrôle régulier sur la gestion de la station.

Monsieur Mickael HIRAUX pense que cette délégation de service public est une opportunité pour le ValJoly et le territoire de l'Avesnois. Il félicite et remercie tous les agents du syndicat mixte du ValJoly pour leur travail.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDÀ donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absent excusé : Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE

N° 2

DGADT/2019/371

OBJET :

ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA STATION TOURISTIQUE DU VALJOLY

La base de loisirs départementale du ValJoly, créée en 1975, est devenue une station touristique en 2008. Elle propose des activités de loisirs, des services, de la restauration et de l'hébergement.

Plusieurs modes de gestion coexistent actuellement au sein de la station, réunissant des acteurs publics et des acteurs privés :

- le Syndicat Mixte du ValJoly a en charge, l'exploitation de la station et la promotion touristique et la gestion de certains équipements (le centre aquatique, l'aquarium, la maison des sports de la nature, le mini-golf, le plan d'eau, le centre de conférence, le centre d'hébergement collectif « la Héronnière » et le camping),
- des prestataires privés gèrent, par le biais d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), le centre équestre, l'accrobranche, le laser-tag, plusieurs restaurants et commerces,
- la société Eurogroup « Madame Vacances », gère la résidence de tourisme, qui rassemble 180 cottages, propriétés de particuliers.

Suite à différentes études sur les perspectives de développement de la station, le Département a identifié la nécessité de procéder à la réhabilitation du camping et la pertinence d'avoir recours à un opérateur privé, spécialisé dans la gestion de ce type de sites.

Par une délibération n° DGADT/2017/190 du 3 juillet 2017, faisant suite à l'avis de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 12 juin 2017, et à l'avis du comité technique réuni le 9 juin 2017, le Conseil départemental du Nord a, sur la base des caractéristiques du contrat, décidé de recourir à une Délégation de Service Public (DSP), pour la gestion de la station touristique du ValJoly.

LA PROCEDURE

Le Département, dans le cadre de sa politique touristique, a donc lancé une procédure de publicité et de mise en concurrence, en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public, pour l'exploitation de la station touristique du ValJoly.

Suite à la parution de l'avis de concession le 17 novembre 2017, aucun pli n'a été remis dans le délai imparti ; aussi, le Conseil départemental, réuni le 26 mars 2018, a-t-il déclaré la procédure infructueuse et autorisé le recours à une procédure négociée, sans mise en concurrence et sans publicité préalable.

Dans le cadre de la préparation de cette procédure négociée, deux points de blocage ont pu être clairement identifiés : la durée du contrat trop importante et le montant des investissements à charge du délégataire trop élevé. En conséquence, la procédure n'a pas été lancée.

Par une délibération n° DGADT/2018/409 du 19 novembre 2018, le Conseil départemental du Nord a décidé de relancer une procédure ouverte de délégation de service public, pour la gestion globale de la station touristique du ValJoly, en modifiant partiellement les caractéristiques du contrat à conclure. L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé par voie électronique le 10/12/2018, aux publications suivantes :

- JOUE : avis n° [2018/S 240-549210](#) publié le 13/12/2018,
- BOAMP : avis No 18-171849 publié le 12/12/2018.

L'avis a également été inséré sur le profil d'acheteur de la collectivité. Tous les documents ont été publiés sur le profil d'acheteur et mis à disposition gratuitement des opérateurs économiques.

Un avis rectificatif a été envoyé le 30/01/2019 aux mêmes publications (JOUE : avis n° [2019/S 024-054055](#) publié le 04 février 2019, BOAMP : avis n° 19-15813 publié le 01/02/2019), afin de reporter la date limite de réception des plis, initialement fixée au 26/02/2019 à au 19/03/2019 à 16h30.

Seule l'entreprise VERT MARINE a présenté un pli dans le délai requis.

Lors de sa séance du 21 mars 2019, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'ouverture de la candidature arrivée dans le délai requis et a constaté la présence de l'ensemble des pièces demandées, au titre de l'article 3.6.1 du règlement de la consultation.

L'analyse des candidatures a démontré que le candidat disposait de garanties financières et professionnelles suffisantes et prenait les engagements nécessaires, pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, devant le service public.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la Commission de Délégation de Service Public en date du 21 mars 2019, a admis la candidature de VERT MARINE et a procédé à l'ouverture de son offre. Après analyse de cette offre, la commission, lors de sa réunion du 5 avril 2019, a émis un avis favorable sur l'engagement de négociations avec ce candidat.

Le Département du Nord a entrepris trois phases de négociations. Suite à ces négociations, la société VERT MARINE a remis une offre finale le 2 septembre 2019.

PROPOSITION APRES ANALYSE DE L'OFFRE FINALE REMISE A L'ISSUE DES NEGOCIATIONS

Il vous est proposé de retenir l'offre de la société VERT MARINE, au vu des éléments figurant dans les documents joints, en annexe, et sur la base des critères de choix fixés par le règlement de consultation :

1. proposition financière : équilibre financier sur la durée totale de la convention (compte d'exploitation prévisionnel), tarification proposée, sollicitation financière du Délégant (40 %) ;
2. moyens et méthode proposés pour dynamiser la fréquentation et développer les activités du site (45 %) :
 - qualité des investissements au regard de l'environnement du site : camping, aménagements du site (20 %) ;
 - qualité du service rendu aux usagers et des prestations proposées par le candidat sur la base du plan pluriannuel de qualité, de la stratégie commerciale et de communication et des activités proposées sur le site (25 %) ;

3. propositions sociale et environnementale (15 %) :

- engagements des candidats en matière de reprise du personnel actuel du site (5 %) ;
- engagements en matière environnementale : utilisation de produits phytosanitaires (prescriptions d'entretien des espaces extérieurs), sensibilisation des publics à la protection de l'environnement et à la biodiversité et mesures à mettre en œuvre, réduction des consommations énergétiques (10 %).

Conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du Code général des collectivités territoriales, les pièces suivantes ont été transmises aux élus départementaux quinze (15) jours avant la date de la présente séance :

- rapport de la commission de délégation de service public d'analyse des candidatures,
- rapport de la commission de délégation de service public d'analyse des offres présentées par les candidats retenus,
- synthèse établie au terme de la négociation, et indiquant les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat au terme des négociations.

Le projet de contrat et ses annexes ont été tenus à la disposition des élus.

La durée du contrat est de 10 ans, à compter de la mise à disposition du site, soit le 1^{er} janvier 2020.

L'offre de la société VERT MARINE prévoit, conformément au cahier des charges, de reprendre le personnel jusqu'alors employé par le Syndicat Mixte pour l'exploitation du site, d'exploiter et de diversifier l'offre commerciale du site, tout en maintenant la continuité et la qualité du service.

Le Déléataire reprendra le service effectivement à compter du 1^{er} janvier 2020, pour mettre en œuvre les nouveaux services proposés dans le cadre de son offre.

Enfin, il est prévu dans le contrat, que soit substitué à la société VERT MARINE dans l'ensemble de ses droits et obligations avant le 1^{er} janvier 2020, une société dédiée, ayant pour unique objet l'exploitation de la station du Val Joly. Cette substitution s'opèrera de plein droit, sans qu'un avenant soit nécessaire, en application des modalités fixées par le contrat.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et d'autoriser la signature du contrat avec la société VERT MARINE en qualité de délégataire.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la station touristique Val Joly à la société Vert Marine, Société par Actions Simplifiées (SAS), 1 rue Lefort Gonsollin, 76 130 MONT-SAINT-AIGNAN ;
- d'approuver la convention de délégation de service public et ses annexes, d'une durée de dix ans, à compter de la mise à disposition effective de la station, soit au 1er janvier 2020 ;
- de m'autoriser à signer la convention de délégation de service public précitée, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 07.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et TONNERRE ainsi que par Messieurs RAGAZZO et VANDEWALLE, respectivement porteur du pouvoir de Madame LECHNER et Monsieur MANIER.

Monsieur WAYMEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

• Rapports n°s 1.1 à 1.4

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport relatif au Budget supplémentaire 2019.

Monsieur POIRET indique que le Budget supplémentaire reprend le résultat de l'exercice précédent qui s'élève à 27,4 M€ et intègre l'actualisation du produit attendu des Droits de Mutation à Titre Onéreux, soit un ajout de 20 M€.

Monsieur POIRET signale que les principaux ajustements du Budget supplémentaire concernent des dépenses de fonctionnement pour 39,4 M€, notamment le financement du douzième mois de Revenu de Solidarité Active (RSA), la progression des dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et aux Mineurs Non Accompagnés (MNA), le rééquilibrage des dépenses d'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et le développement des services informatiques départementaux. Il signale une diminution des dépenses d'hébergement pour les personnes âgées.

Monsieur POIRET indique que le budget supplémentaire prévoit une augmentation des dépenses d'investissement de 8 M€. Il explique que ces dépenses concernent principalement les travaux dans les collèges, les systèmes d'information du Département et les subventions en faveur des personnes âgées. Il signale une diminution des crédits dédiés aux Espaces Naturels Sensibles et à l'habitat.

Monsieur le Président précise que l'inscription du solde du douzième mois de RSA pour 36,4 M€ correspond à deux tiers d'une mensualité.

Concernant la diminution des dépenses d'hébergement des personnes âgées, Monsieur le Président signale qu'il ne s'agit que d'une opération comptable qui fait suite à la mise en place du paiement net permettant de compenser en partie la hausse de l'APA.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés n'ont pas voté le Budget primitif. Il annonce qu'en toute logique, ils ne voteront pas le budget supplémentaire.

Monsieur BEAUCHAMP exprime ses inquiétudes quant au projet de réforme de la fiscalité locale du Gouvernement. Il souligne que le texte du projet de loi de finances pour 2020 prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Considérant que cette réforme mettra gravement en danger l'autonomie fiscale des Départements, Monsieur BEAUCHAMP demande si l'Assemblée des Départements de France engagera des actions pour défendre l'intérêt des Départements. Il souhaite que le Département du Nord engage des actions contre cette asphyxie financière.

Monsieur BEAUCHAMP souligne l'insuffisance des moyens consacrés par l'Etat aux Mineurs Non Accompagnés. Il remarque que le fonds d'urgence prévu par l'Etat est hors de proportion avec la charge effective supportée par le Département.

Considérant le faible financement étatique, Monsieur BEAUCHAMP demande si d'autres fonds d'aides sont prévus.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite un prochain financement des associations de défense des victimes de l'amiante comme demandé par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés. Il demande à ce que son collègue Michel LEFEBVRE soit associé à la rencontre qui doit être organisée avec l'Agence Régionale de Santé.

Madame Isabelle MARCHYLLIE remarque que le budget supplémentaire montre que des marges de manœuvres budgétaires existent pour notamment réaliser davantage d'investissements.

Madame MARCHYLLIE se réjouit que le Département récupère 8,5 M€ supplémentaires au titre des fonds de péréquation horizontaux. Elle estime que la création du nouveau fonds de péréquation interdépartemental contribue à faire reposer la solidarité nationale sur les Départements eux-mêmes.

Madame MARCHYLLIE constate que la majorité départementale maintient ses orientations budgétaires présentées comme une maîtrise des dépenses. Elle remarque la baisse de certains budgets affectés aux politiques départementales, ainsi qu'un affaiblissement des services publics de proximité.

Concernant l'abondement de 1,7 M€ de crédits relatifs à l'externalisation de l'entretien des collèges, Madame MARCHYLLIE s'étonne de la montée en charge du dispositif sans que son évaluation, évoquée par Madame COTTENYE, ne soit rendue publique.

Madame MARCHYLLIE fait observer que le budget supplémentaire ne prévoit que des mouvements d'investissement à la marge essentiellement liés à l'état d'avancement des différentes opérations programmées et sans réelle nouvelle impulsion.

Considérant l'absence d'inflexion budgétaire, Madame MARCHYLLIE annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront contre le budget supplémentaire.

Monsieur le Président explique qu'il est préférable, lors de la préparation du budget, d'être prudent sur les prévisions de recettes, tels les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), qui sont par nature difficilement prévisibles.

Monsieur le Président annonce que le prochain rapport d'orientation budgétaire proposera une hausse d'environ 100 M€ des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président souligne qu'en 2020, le Département va récupérer des sommes importantes en terme de péréquation. Il signale que le Département du Nord n'est plus contributeur au niveau de la participation pour flux sur les DMTO.

Concernant la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, Monsieur le Président s'inquiète quant à la capacité du Département à faire face à la charge financière très lourde qui tend à doubler d'année en année. Il explique qu'il n'a pu obtenir une modification de la clé de répartition, mais seulement une avancée provisoire concernant le critère de référence de la population.

Monsieur le Président indique que lors de la prochaine séance plénière, il sera proposé l'attribution de subventions pour l'année 2019 à certaines associations de défense des victimes de l'amiante.

Evoquant les investissements, Monsieur le Président signale que les fonds qui seront récupérés suite à la vente de la friche Transpole à Marcq-en-Baroeul, dont le Département est copropriétaire avec la Métropole Européenne de Lille, seront notamment utilisés pour la réhabilitation du collège des Rouges-Barres situé à proximité de cette friche.

Monsieur le Président fait remarquer que l'actuelle majorité départementale continue de lutter contre les passoires thermiques que sont certains collèges.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DELPIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo

RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 1.1

DFCG/2019/340

OBJET :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Introduction

Le budget supplémentaire (BS) constitue une étape budgétaire de l'exercice en cours, suite à l'adoption de la décision modificative n°1. Votée en mars, cette dernière a autorisé l'inscription des dépenses relatives au Plan pauvreté et à la relocalisation des agents dans le cadre des travaux de rénovation du Forum.

Le budget supplémentaire, voté distinctement pour le budget principal et pour le budget annexe dédié au Laboratoire départemental, vise principalement à reprendre les résultats de l'exercice précédent. Il permet également l'ajustement des inscriptions budgétaires existantes et l'adoption de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes.

Outre la reprise du résultat de l'exercice précédent (27,4 M€), le BS intègre l'actualisation du produit attendu de Droits de Mutation A Titre Onéreux (DMTO) (+20 M€).

Le cumul de ces recettes, auquel s'ajoute l'ajustement des prélèvements au titre des fonds de péréquation horizontaux (- 8,5 M€), permet de financer le paiement du solde du douzième mois de RSA (+ 36,4 M€). Seuls 11,5 mois ayant pu être intégrés au BP, en dépit des recettes complémentaires obtenues à l'issue des négociations menées avec l'Etat, en fin d'année dernière.

Le BS permet également d'adapter les inscriptions budgétaires à la dynamique d'augmentation de l'APA (+ 7,1 M€) et des dépenses relatives à l'accueil des MNA (+ 4,3 M€), ainsi que d'effectuer des redéploiements entre chapitres afin d'optimiser, en particulier en section d'investissement, la consommation de crédits sur la fin d'exercice.

Le BS 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

I. La reprise du résultat de l'exercice 2018

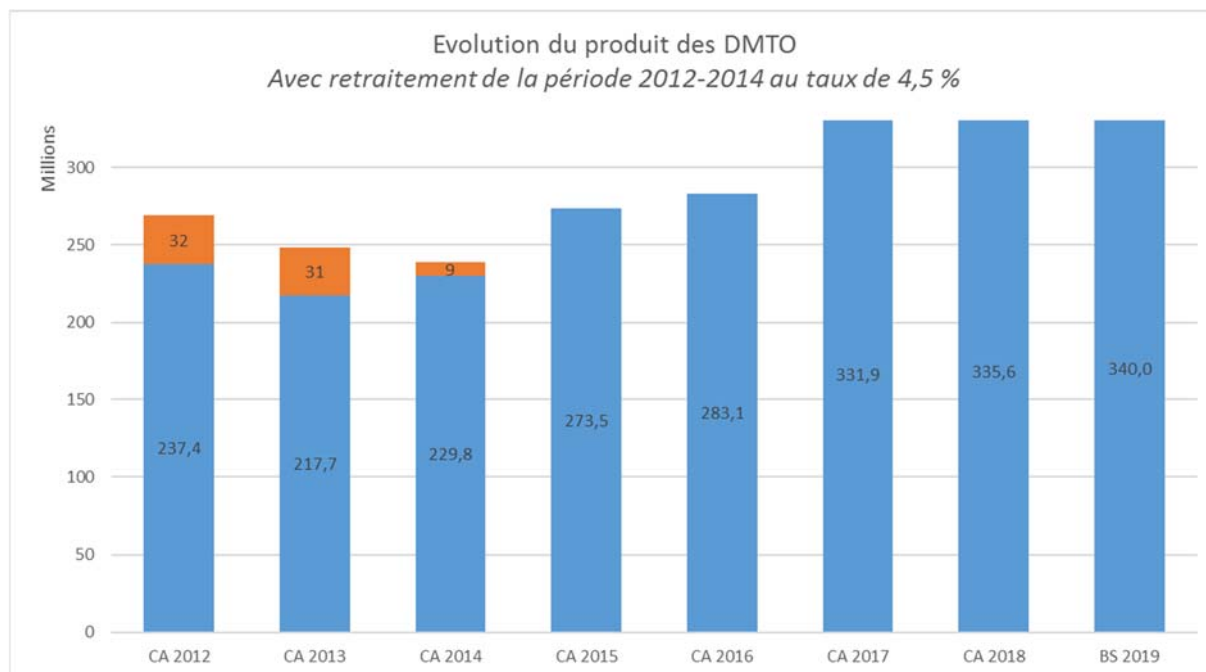
L'exercice 2018 a permis au Département de dégager un résultat de fonctionnement de 97,3 M€. Il a en partie été affecté à la couverture du besoin de financement (69,9 M€), à l'occasion du vote du compte administratif, permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 27,4 M€. Ce dernier, dans le cadre des efforts de gestion et de la rationalisation des dépenses menés par la collectivité, est stable par rapport aux années précédentes.

II. Section de fonctionnement : des recettes en hausse permettant le financement de dépenses sociales accrues et le développement d'actions supplémentaires

A. L'actualisation du produit des DMTO et du solde net des fonds de péréquation

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'un seul ajustement, relatif au produit attendu de DMTO.

Ceux-ci, dont l'évolution dépend directement de la conjoncture du marché immobilier, demeurent une recette très volatile. Etant donné le rythme des encaissements constaté depuis le début de l'année, la prévision budgétaire est augmentée de 20 M€, portant cette dernière à 340 M€.



Par ailleurs, le BS commence à actualiser le montant des prélèvements au titre des fonds de péréquation horizontaux (- 8,5 M€), à la suite de la réception des premières notifications. En effet le Département se situe à la limite du seuil d'éligibilité au prélèvement alimentant le Fonds de péréquation des DMTO permettant difficilement d'anticiper le montant de cette dépense. La notification définitive du fonds préserve donc le Département de ce prélèvement.

Cette diminution entraîne, mécaniquement, l'augmentation globale du solde net au profit du Département (+ 28,4 M€ par rapport au CA 18). La réforme des fonds de péréquation prévue pour 2020 devrait permettre au Département d'améliorer ce solde l'an prochain.

M€		CA 2017	Solde	CA 2018	Solde	BP 2019	Solde	BS 2019	Solde
Fonds de péréquation horizontaux	Recettes	67,8		81,1		101,4		101,4	
	Dépenses	34,0	+33,8	39,9	+41,2	40,3	+61,1	31,8	+69,6

B. La poursuite de la dynamique des dépenses relatives aux AIS et aux MNA

➤ Le financement du douzième mois de RSA

Grâce aux avancées obtenues par le Département sur la péréquation horizontale, le RSA a fait l'objet d'une inscription de 633,6 M€ lors du BP, correspondant à 11,5 mois de versement. Le BS permet, au vu des prévisions actualisées de recettes et de la nécessité de ne pas accentuer le retard de paiement, l'inscription du solde (36,4 M€), portant les crédits ouverts à 670 M€, dans un contexte de baisse progressive et continue du nombre d'allocataires.

Ainsi, à nouveau en 2019, le Département fait face à ses responsabilités et finance une année complète d'allocation, sans dégrader les rattrapages réalisés depuis 2017.

➤ La forte progression des dépenses d'APA

Les dépenses d'APA connaissent une forte progression (+ 7,1 M€), en raison de l'accélération des effets de la mise en place de l'APA 2. Dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, l'APA à domicile a été profondément réformée notamment par l'augmentation des plafonds nationaux des plans d'aide et par la diminution ou l'exonération des participations financières des bénéficiaires les plus fragiles de l'APA. Entre 2017 et 2019, l'accélération de la hausse des dépenses de l'APA du Département du Nord s'explique par l'impact progressif de la révision systématique engagée depuis 2017 des plans dont le plafond a été atteint (plans saturés), et par la diminution ou l'exonération du reste à charge des bénéficiaires prévue par la loi.

➤ Le recalibrage des dépenses d'ACTP

Les dépenses de PCH sont maintenues à 110 M€. En revanche, l'ACTP est revue à la hausse (+ 1,8 M€), le nombre de bénéficiaires de ce dispositif étant encore important et, partant, sa décade modérée.

➤ L'importante augmentation des dépenses dédiées aux MNA

Les dépenses relatives à l'accueil, l'évaluation, la mise à l'abri, l'hébergement et l'accompagnement des MNA, connaissent une évolution très importante. S'élevant à 6,5 M€ en 2017, elles ont atteint 13,4 M€ en 2018 et nécessitent cette année une inscription complémentaire de 4,3 M€, pour atteindre 22,3 M€.

Eu égard aux nouvelles arrivées et en l'absence de modification en 2019 de la clé de répartition nationale largement défavorable au Nord, le lot n° 3 du second appel à projets, confié au groupement GME, a été ouvert au mois de juillet. Celui-ci permet l'accueil de 200 MNA supplémentaires, sans faire supporter l'augmentation du flux aux structures de droit commun de protection de l'enfance (MECS).

Cette dépense, qui n'inclut, par ailleurs, pas les frais de contentieux, l'aménagement des sites d'urgence ou la prise en charge de mineurs non accompagnés en MECS, fait l'objet d'une compensation de la part de l'Etat, hors de proportion avec la charge effective supportée par le Département.

C. Des dépenses supplémentaires en faveur du développement des actions de la collectivité

Pour l'essentiel, le BS intègre les dépenses supplémentaires suivantes, dans le respect du plafond fixé par la contractualisation financière avec l'Etat :

- insertion : augmentation de l'enveloppe du FSE (+ 1,9 M€), partiellement financée par le redéploiement de crédits dédiés au PLDI (- 0,6 M€), afin d'effectuer le paiement du solde de dossiers antérieurs certifiés cette année ;
- personnes âgées : ajustement des dépenses d'hébergement, suite à la mise en place du paiement net (- 6,1 M€), permettant de compenser en partie la hausse de l'APA ;
- culture : ajustement des dépenses relatives à l'activité culturelle et à la gestion des musées, dont 130 K€ au titre de la subvention complémentaire demandée par l'Etablissement public administratif de l'Abbaye de Vaucelles ;
- systèmes d'information : augmentation globale des dépenses (+ 2,1 M€), dans le cadre du financement du Plan mobilité et des projets de modernisation de l'administration ;
- voirie : hausse des dépenses de viabilité hivernale (+ 0,2 M€), intégrant les dépenses supplémentaires effectuées en début d'année au vu des conditions météorologiques ;
- finances : inscription à titre conservatoire du remboursement partiel de la taxe d'aménagement indûment versée par l'Etat entre 2013 et 2018 suite à l'annulation de permis de construire (+ 0,6 M€). Le Département est en attente des services de l'Etat des modalités précises de régularisation de ces versements, notamment pour éviter que ceux-ci viennent pénaliser le Département dans le respect de la contractualisation financière.

Les autres opérations réalisées dans le cadre du BS correspondent à des redéploiements entre chapitres, sans impact sur l'équilibre global du budget.

En particulier, plusieurs mouvements sont réalisés s'agissant des ressources humaines :

- abondement de l'opération relative à l'externalisation du nettoyage (+ 1,7 M€) par virement de crédits RH, en raison de la montée en charge plus rapide du dispositif ;
- redéploiements au sein des opérations RH, notamment en faveur du personnel de la prévention médico-sociale et de l'action sociale, au vu des rythmes de recrutement.

III. Section d'investissement : des dépenses adaptées à l'avancement des projets

Le BS prévoit une augmentation nette des dépenses d'investissement de 8 M€, la hausse globale étant en partie financée par le redéploiement de crédits dédiés aux ENS (- 1,4 M€), en raison du décalage de travaux sur plusieurs sites, et à l'adaptation de la subvention versée à Partenord au niveau de dépenses prévisionnelles projeté par l'office (- 2,1 M€).

Les nouvelles dépenses d'investissement incluent notamment :

- l'augmentation des subventions en faveur des personnes âgées (+ 2,1 M€), permettant de financer les nouveaux projets proposés ;
- l'avancement des travaux du collège Léon Blum de Wavrin (+ 1,8 M€) ;
- le versement d'une subvention à Partenord pour la reconstruction de l'EPDSAE de Monceau Saint Waast à Aulnoye-Aymeries (+ 1,9 M€) ;
- l'accélération des travaux du contournement nord de Valenciennes - section est (+ 2 M€) ;
- l'augmentation globale des dépenses de systèmes d'information (+ 3,8 M€), en lien avec celles relevant de la section de fonctionnement, dans le cadre du financement du Plan mobilité et des projets de modernisation de l'administration.

IV. La mise à jour des autorisations de programme et d'engagement

Le BS intègre de nouvelles autorisations de programme et d'engagement, ainsi que la modification et la clôture d'autorisations de programme et d'engagement existantes, présentées en annexe.

Ces modifications concernent essentiellement la mise à jour des AP et AE de gros entretien afin de pouvoir lancer les marchés qui seront exécutés en 2020 (GER collèges, voirie, bâtiments), les mises à jour des dispositifs de subventions votées ou soumis prochainement au vote (dispositif villages et bourgs, subventions personnes âgées) et les crédits modifiés au BS.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire, pour l'exercice 2019 pour le budget principal ;
- d'approuver les nouvelles autorisations de programme et d'engagement ainsi que les modifications et clôtures d'autorisations de programme et d'engagement, conformément au document budgétaire et aux annexes ;
- d'arrêter ainsi qu'il suit, le budget supplémentaire pour l'exercice 2019 du budget principal ;

		DEPENSES	RECETTES
	Total section de fonctionnement	47 414 274,29	47 414 274,29
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget supplémentaire	47 414 274,29	20 000 000,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	27 414 274,29

	Total section d'investissement	77 903 389,09	77 903 389,09
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget supplémentaire (dont 1068)	8 006 668,29	77 903 389,09
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 896 720,80	0,00
Total budget		125 317 663,38	125 317 663,38

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2019 ainsi modifié ;
- d'abonder le Fonds Départemental d'Intervention (FDI) 2019, d'un montant de 50 000 € ;
- de créer 539 postes permanents, dont la répartition par grade, se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante ;
- de supprimer 539 postes permanents, dont la répartition par grade, se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 23.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur WAYMEL.

Madame TONNERRE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame CIETERS.

Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur DUHEM), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 51.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 68

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 44 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 24 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Madame MASQUELIER, non inscrite)

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à la majorité.

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 1.2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés: Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DELPIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Isabelle CHOAIN, Sébastien DUHEM, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 1.2

DFCG/2019/341

OBJET :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

Le budget supplémentaire 2019, du budget annexe du Laboratoire départemental, vise à reprendre les résultats de l'exercice précédent.

Celui-ci se compose d'un excédent d'investissement de 108 204,17 €, dont le montant est affecté à des dépenses d'investissement de mobilier, matériels et travaux (chapitre 909, équipements départementaux affectés à la politique de développement).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2019, pour le budget annexe du Laboratoire Départemental ;
- d'arrêter ainsi qu'il suit, le budget supplémentaire pour l'exercice 2019 du budget annexe dédié au Laboratoire Départemental ;

		DEPENSES	RECETTES
	Total section d'investissement	108 204,17	108 204,17
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (chap 909)	108 204,17	0,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chap 001)	0,00	108 204,17

	Total section de fonctionnement	0,00	0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00

Total budget	108 204,17	108 204,17
---------------------	-------------------	-------------------

- de mettre à jour l'autorisation de programme, telle que présentée dans l'annexe budgétaire ;
- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2019 ainsi modifié.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 51.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 1.3 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée des Départements de France se battra pour remettre en cause la diminution et parfois la disparition dans certains départements du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno

FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absent excusé : Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Sébastien DUHEM, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 1.3

DFCG/2019/342

OBJET :

RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) AU TITRE DE 2019 ET DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT OU À LA TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE EXIGIBLE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX (FDPTA) AU TITRE DE 2018

I. Répartition du FDPTP au titre de 2019

Depuis 2012, il appartient au Département du Nord, en vertu de l'article 1648 A du Code général des impôts (CGI), de répartir le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), selon des critères objectifs en faveur des communes et des groupements de communes défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leurs charges.

Sanctuarisé pendant plusieurs années, le FDPTP est utilisé, depuis 2017, comme variable d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'enveloppe globale à répartir par le Département au titre de 2019, d'un montant de 10 931 720 €, accuse une nouvelle baisse par rapport à 2018 (-18,3 %). En trois ans, l'enveloppe attribuée au Nord a ainsi été diminuée de plus d'un tiers.

Les modalités de répartition du FDPTP ont été révisées en 2016 par le Département du Nord, afin de mieux prendre en compte les inégalités territoriales.

Il est proposé au Conseil départemental de maintenir ces critères, présentés ci-dessous, en 2019.

Sont éligibles les communes dont :

- le potentiel fiscal des 3 taxes par habitant est inférieur :
 - o pour les communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants : à 110 % du potentiel fiscal par habitant moyen de leur strate de population ;
 - o pour les communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants : au potentiel fiscal par habitant moyen de leur strate de population.
- le revenu par habitant moyen est inférieur :
 - o pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants : au revenu par habitant moyen de leur strate de population ;
 - o pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants : à 90 % du revenu par habitant moyen de leur strate de population ;
 - o pour les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants : à 95 % du revenu par habitant moyen de leur strate de population ;
 - o pour les communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants : à 95 % du revenu par habitant moyen de leur strate de population.

Le FDPTP est réparti entre les communes éligibles selon la formule suivante :

Communes (coefficients pondérés)	Revenu par habitant moyen / Revenu par habitant de la commune	×	Population INSEE
---	---	---	------------------

Le Département du Nord envisage davantage le FDPTP comme un outil à destination des communes. La part du fonds dévolue aux groupements de communes est, dans ce cadre, limitée en 2019 à 6,1 % de l'enveloppe globale.

Sont éligibles les groupements de communes dont :

- le potentiel fiscal est inférieur au potentiel fiscal moyen des groupements de communes ;
- le revenu par habitant moyen est inférieur à 110 % du revenu par habitant moyen des groupements de communes.

Le FDPTP est réparti entre groupements de communes éligibles selon la formule suivante :

Groupements (coefficients pondérés)	Revenu par habitant moyen / Revenu par habitant du groupement	×	[1/(Coefficient d'intégration fiscale max - Coefficient d'intégration fiscale du groupement)]	×	Population INSEE
--	---	---	---	---	------------------

En 2016, un mécanisme de minimum garanti et de plafonnement, reconduit et augmenté chaque année, a été mis en place en vue de limiter l'impact de la refonte des modalités de répartition. Dans un contexte de diminution du fonds au niveau national et afin d'assurer une transition progressive, il est proposé de maintenir, comme en 2018, ce dispositif d'écrêtement à 30 %, contre 20 % en 2017 et 10 % en 2016.

De cette façon, les communes et groupements de communes ne pourront, en 2019, perdre ou toucher plus de 30 % de la somme perçue en 2018.

II. Répartition du FDPTA au titre de 2018

En vertu de l'article 1595 bis du Code Général des Impôts (CGI), il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, dans toutes les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants, autres que les communes classées comme stations de tourisme, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux. Les ressources provenant de ce fonds sont réparties suivant un barème établi par le Département, devant tenir compte notamment de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Le montant du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux (FDPTA), à répartir en 2019 au titre de l'année 2018, s'élève à 20 978 914,63 € (-4,1 % par rapport à l'an dernier).

Il est proposé au Conseil départemental de maintenir les critères de répartition en 2019, à savoir :

- 50 % en fonction de la population ;
- 20 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
- 25 % en fonction de l'effort fiscal ;
- 5 % en fonction des dépenses d'équipement brut de la commune.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la répartition du FDPTP, au titre de l'année 2019, conformément à l'annexe jointe ;
- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'approuver la répartition du FDPTA, au titre de l'année 2018, conformément à l'annexe jointe ;

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 52.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Madame MANNARINO ainsi que Messieurs DECAGNY et GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 1.4 relevant de sa délégation.

Monsieur POIRET signale que le rapport fait l'objet d'un erratum consistant à remplacer dans les annexes la fiche relative à la SOGEMIN. Il explique que le Département n'ayant plus la compétence développement économique, doit se séparer de toutes ses actions de cette société.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Sébastien DUHEM, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 1.4

DFCG/2019/296

OBJET :**RAPPORTS ANNUELS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES INSTANCES DE DÉCISION DES SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM) ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES (SPL)**

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental du Nord doit se prononcer annuellement sur le rapport écrit de ses représentants (élus mandataires) au conseil d'administration ou de surveillance de SEM ou de SPL dans lesquelles le Département du Nord est actionnaire.

A ce titre sont concernées les sociétés suivantes :

Société	Montant du capital détenu par le Département	Part du capital détenu par le Département	Date de création
SPL Euralille	119 282 €	10,30 %	1989 (transformation en SPL en 2011)
SOGEMIN <i>Société pour la réalisation et la Gestion du Marché d'Intérêt National de Lille</i>	175 000 €	35 %	1972
SPL de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix	125 000 €	25 %	2012
NordSEM	1 904 400 €	63.5 %	17/10/2014
SPL « Ruches d'entreprises Nord de France » (<i>en cours de liquidation</i>)	510 000 €	51 %	1993 reprise des activités de l'Etablissement public administratif du même nom le 01/09/2014 (en cours de liquidation)

Le rapport de l' élu mandataire porte, a minima, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société durant l'année écoulée. En outre, il participe, pour les SPL, aux obligations de contrôle analogue (contrôle du Département équivalent à celui qu'il effectue sur ses propres services), requis par le droit communautaire.

Elaboré à partir des derniers comptes annuels et rapports d'activités votés par les instances de la société, chaque rapport présente, de façon synthétique, les principaux éléments d'information concernant la gouvernance, l'activité et la situation financière de la société. Ils sont complétés par une présentation du rapport annuel 2018 préparé par les services de la SPL de gestion du vélodrome de Roubaix.

Il est proposé au Conseil départemental de prendre acte des rapports des élus mandataires au titre de 2018, ainsi que du rapport annuel de la SPL de gestion du vélodrome couvert régional de Roubaix.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MANNARINO.

Madame LEYS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Le Conseil départemental donne acte de la présentation des rapports des élus mandataires au titre de 2018, ainsi que du rapport annuel de la Société Publique Locale de gestion du vélodrome couvert régional de Roubaix.

• Rapport n° 1.5

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur DETAVERNIER indique qu'un point sera réalisé sur la manière dont les personnes ont été recrutées.

Monsieur le Président informe l'Assemblée départementale du recrutement de 150 personnes dans les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale. Il souligne que le recrutement par contractualisation est souvent la seule solution.

Madame Soraya FAHEM s'étonne du recours à des contractuels dans le domaine de l'action sociale. Elle pense que ce type de recrutement peut poser des soucis en termes de rotation, de formation et d'accompagnement de ces personnels.

Considérant que des compétences réelles sont nécessaires pour exercer un métier très difficile dans la relation humaine et sociale avec les usagers, Madame FAHEM appelle à la vigilance sur les recrutements de personnels contractuels. Elle annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur le projet de délibération.

Monsieur le Président constate qu'il n'a rencontré aucun personnel d'UTPAS protestant contre le recrutement de contractuels. Il précise que les personnels recrutés n'ont pas un niveau de compétence et de qualification moins important.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendront également.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Josyane BRIDOUX, Arnaud DECAGNY, Claudine DEROEUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 1.5

DRH/2019/359**OBJET :****LISTE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (ARTICLES 3-3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE)**

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans, à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord en date du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été, depuis, complétée par celles des 6 mai et 14 octobre 2013, 16 décembre 2014 et celles du Conseil départemental du Nord en date des 15 juin, 12 octobre, 17 décembre 2015, 26 septembre et 17 octobre 2016, 3 juillet et 18 décembre 2017, 12 février, 26 mars, 29 juin, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2018, 25 mars et 3 juin 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés, en annexe 1, ci-jointe, au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	77702297	49224148.95	68450
36002OP004	36002E01	133544032	86130133.52	482486

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 57.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE et LEYS ainsi que par Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur DUHEM).

Madame SANCHEZ (porteuse du pouvoir de Madame ARLABOSSE) ainsi que Monsieur CABAYE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents et il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 03.

Au moment du vote 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 25 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
 Total des suffrages exprimés : 41
 Majorité des suffrages exprimés : 21
 Pour : 41 (Groupe Union Pour le Nord et Madame MASQUELIER, non inscrite)
 Contre : 0

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 1.6**

Monsieur Bruno FICHEUX, Vice-président en charge de l'Innovation, présente le rapport qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Martine ARLABOSSE, Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Claudine DEROEUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 1.6

DSI/2019/350

OBJET :

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La sécurité de nos systèmes d'information est un enjeu majeur pour la Collectivité. Protéger les systèmes et l'accès aux informations qu'ils contiennent impose d'avoir un accompagnement par des experts du domaine. Cette démarche contribue à l'amélioration de la performance et à la sécurisation de l'environnement informatique des agents, des usagers et des partenaires.

Les usages évoluent, par le développement de la mobilité, la mise à disposition de téléservices aux citoyens ou l'accroissement des échanges dématérialisés, nécessitant par ailleurs une disponibilité 24h/24 et 7j/7.

Parallèlement, des faits d'actualité récents et récurrents montrent que la cybercriminalité se développe et se professionnalise. Cette cybermenace concerne notamment les collectivités qui sont de plus en plus la cible d'actes de malveillance.

Le Département du Nord, depuis plus de 10 ans, a développé une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) qui veille à la mise en place de procédures de cryptage, de systèmes de protection des flux réseau ou bien des échanges de données dont nous avons la garde et veille à ce que ces nouvelles applications soient mises en œuvre, dans un environnement sécurisé, aussi bien au niveau technique qu'organisationnel. Les thématiques couvrent notamment l'assistance à la réalisation d'audits, à la mise en place de politiques de sécurité, à l'homologation au RGS (Référentiel Général de Sécurité) de téléservices, à la conformité réglementaire dont le RGPD (Référentiel Général sur la Protection des Données) et aux recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), au contrôle du respect de la charte informatique, à la gestion de crise ou à l'élaboration de plan de reprise d'activité et l'acquisition de certificats électroniques.

En 2016, un premier groupement de commandes avec le Département du Pas-de-Calais a été créé, permettant de constituer un pôle attractif, source d'économies et d'exhaustivité des sujets traités pour nos collectivités respectives.

Dans une logique d'amélioration continue de la sécurité, il convient de poursuivre cette démarche structurée, à l'issue du groupement en cours (septembre 2020), afin de garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des systèmes d'information, mais aussi la mise en place d'un pilotage de la fonction sécurité.

La rationalisation des moyens est une mesure à privilégier ; la création d'un nouveau groupement de commandes avec le Département du Pas-de-Calais et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, autour de la sécurité des systèmes d'information, permettrait de poursuivre cette coopération.

Au-delà des gains financiers, cette démarche commune permettra de continuer à partager et à mutualiser les méthodes et les bonnes pratiques.

Ainsi, il est proposé de créer un groupement de commandes avec le Département du Pas-de-Calais et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique.

Le coordonnateur du groupement de commandes serait le Département du Nord, pour la phase de mise en concurrence. En revanche, l'exécution des marchés sera assurée par chaque membre du groupement, pour la part qui le concerne.

L'analyse des offres se fera conjointement avec le Département du Pas-de-Calais et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations attendues devraient, à titre indicatif, faire l'objet de trois lots décomposés comme suit :

Pour le lot 1 : assistance et accompagnement méthodologique « sécurité des systèmes d'information » :

- des prestations d'assistance à la définition, au pilotage, à la mise en œuvre et au maintien de la sécurité des systèmes d'information,
- des prestations d'accompagnement et d'expertise,
- des prestations de sensibilisation des utilisateurs à la sécurité informatique.

Le marché serait passé sans montant minimum et avec un montant maximum à 600 000€ HT, sur une durée de deux ans.

Pour le lot 2 : audits et évaluation du niveau de sécurité :

- des prestations d'évaluation du système d'information (audits),
- des prestations de services managés (analyse des vulnérabilités, surveillance des flux internet).

Le marché serait passé sans montant minimum et avec un montant maximum à 700 000 € HT, sur une durée de deux ans.

Pour le lot 3 : acquisition de certificats électroniques :

- fourniture de certificats électroniques pour la signature électronique, pour l'authentification, pour le chiffrement des communications et pour l'horodatage en conformité avec le Règlement Général de Sécurité (RGS).

Au vue de l'évolution de la réglementation, l'utilisation des certificats électroniques dans les systèmes d'information des collectivités va se développer. De ce fait, le volume et la nature des certificats sont difficilement estimables.

Le marché sera passé sans montant minimum et sans montant maximum sur une durée de deux ans.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe au présent rapport, entre le Département du Nord, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord et le Département du Pas-de-Calais, dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, avec en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, le coordonnateur étant le Département du Nord ;
- de m'autoriser à signer les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
34001OP003	34001E07	28 173 829,45 €	28 124 704,15 €	144 000 €
34001OP003	34001E05	13 844 468,42 €	12 159 577,38 €	1 440 000€

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 03.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ASTRUC-DAUBRESSE ainsi que par Monsieur DECAGNY.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.6 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

• **Rapports n°s 2.1 et 2.2**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport n° 2.1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian

POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF S, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 2.1

DOSAA/2019/325

OBJET :

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La politique départementale d'aide à l'investissement vise à moderniser l'offre d'accueil et d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux et à les inscrire dans une perspective plus inclusive dépassant l'alternative vie à domicile et vie en établissements collectifs. Cette aide s'inscrit en complémentarité des plans nationaux existants qu'il s'agisse du plan d'aide à l'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) délégué aux Agences Régionales de Santé (ARS) ou de celui de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), géré par les Caisses Régionales de Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), via des financements complétant les emprunts des établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que des aides à la pierre financées par l'Etat.

En application de la délibération du 09 octobre 2017, qui précise les orientations stratégiques et les déclinaisons pratiques en matière de soutien à l'investissement, tous les projets éligibles sont présentés ici. Ils complètent le programme départemental d'aide à l'investissement 2019 sur le champ de l'autonomie, initié par une première délibération adoptée le 1^{er} juillet 2019, qui définissait un soutien budgétaire de 5 280 000 €.

Les axes d'investissement départementaux prioritaires peuvent être définis comme suit :

- soutenir et accompagner les projets liés à la transformation de l'offre d'hébergement social et médico-social, permanent et séquentiel, notamment déclinés dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Sur le champ du handicap, ce sont 8 projets qui sont identifiés et proposés pour un soutien budgétaire total de 1 534 145 €,
- intégrer l'extension de notre champ d'intervention à la transformation des logements-foyers en résidence autonomie, consécutive à la loi du 28 décembre 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement, pour ceux qui nécessitent des adaptations architecturales, en complément de l'intervention de la CNAV. Dans le cadre de l'appel à projets lancé cette année par la CARSAT : « lieux de vie collectifs / plan d'aide à l'investissement », un travail partenarial a été engagé pour identifier des projets de résidences autonomie pertinents et articuler nos financements respectifs (le Département concentrant son aide sur les travaux, la CARSAT complète avec une aide centrée sur l'équipement). Dans ce cadre, 11 projets sont proposés pour un soutien budgétaire total de 1 658 303 €,
- soutenir des projets architecturalement durables et économes, pour permettre une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment les coûts énergétiques. A cette fin, 4 projets portés par des EHPAD sont identifiés et proposés pour un soutien budgétaire total de 950 000 €.

L'aide à l'investissement est une aide directe en subvention, non révisable et calculée sur la base d'une dépense subventionnée en valeur fin de travaux. Elle présentera comptablement un caractère transférable qui permet d'atténuer, dans le budget

d'exploitation, les surcoûts en fonctionnement (frais financiers et amortissement) liés à l'opération d'investissement et ce à due concurrence du montant de l'aide accordée.

Au total, 23 projets ont été identifiés et sont présentés. Ils représentent un soutien budgétaire de 4 142 448 € et sont détaillés en annexe.

En conséquence,

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer les conventions relatives à l'aide accordée aux projets listés en annexe,
- d'attribuer ces subventions d'aide à l'investissement à 23 projets dont 4 projets portés par des EHPAD, 11 projets portés par des résidences autonomie et 8 projets portés par des gestionnaires du secteur du handicap, pour un montant total de 4 142 448 €, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13004OP001	13004E11	6 546 508,19	5 280 000,00	2 608 303,00
14005OP001	14005E07	1 455 000,00	0	1 534 145,00

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 04.

Madame MARCHYLLIE et Monsieur VANDEWALLE sont membres du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Saint-Jean de Bergues.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, Mesdames SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT sont membres du conseil d'administration de cet organisme.

Madame BECUE est Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing.

Monsieur DECAGNY est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration d'Habitat du Nord Coop.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs KANNER, MANIER et RINGOT avaient donné pouvoir respectivement à Madame STANIEC-WAVRANT, Monsieur VANDEWALLE et Madame MARCHYLLIE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs HIRAUX et SIEGLER (membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat) avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames DEVOS et LABADENS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ARLABOSSE (membre du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ (elle-même membre du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CABAYE et GOSSET.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport n° 2.2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 2.2

DOSAA/2019/339

OBJET :

APPEL À PROJETS PHOSPHOR'ÂGE : « AGISSONS ENSEMBLE CONTRE L'ISOLEMENT » DES PERSONNES ÂGÉES. APPEL À INITIATIVE « PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES »

Le Schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022, adopté par le Conseil départemental le 12 février 2018, a fixé comme orientation de « développer une politique de prévention à tous les âges de la vie ».

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 fait de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, un objectif majeur. A ce titre, il a été créé dans chaque département, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie des Personnes Agées (CFPPA), et confié au Conseil départemental du Nord, la responsabilité d'animer cette nouvelle instance.

Le Département du Nord compte 21,5 % de personnes âgées de plus de 60 ans et 7,5 % de personnes âgées de plus de 75 ans. A l'horizon 2025, la part des plus de 60 ans augmentera de 7,8 %, dont environ 66 000 personnes potentiellement dépendantes. Au-delà du nombre de personnes concernées par le vieillissement, l'enjeu est de permettre le maintien d'un degré d'autonomie le plus favorable possible et de limiter le risque d'isolement avec l'avancée en âge.

De toutes les générations, celle des 75 ans et plus est celle qui a été la plus impactée par la montée de l'isolement en France : 7 % des seniors nordistes ont ainsi déclaré avoir des contacts sociaux moins d'une fois par semaine. Face à l'augmentation de l'espérance de vie, au vieillissement des personnes en situation de handicap et à la progression des maladies neuro-dégénératives, les liens de proximité doivent être renforcés et les initiatives citoyennes soutenues.

En tenant compte des évolutions démographiques et en s'appuyant sur la coordination des partenaires de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, l'ensemble des membres de la CFPPA souhaitent tenir compte des spécificités territoriales et décliner une stratégie globale de prévention de la perte d'autonomie dans la proximité.

I) Appel à projets Phosphor'âge «Agissons ensemble contre l'isolement des personnes âgées» (annexe 4 et 6)

Cet appel à projets s'inscrit en complémentarité de l'appel à initiatives de février 2019 « Bien vieillir en préservant son autonomie », en cohérence avec les enjeux du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie du Nord 2019-2022, adopté le 11 décembre 2018 par le Conseil départemental.

A ce titre, il entend répondre à l'enjeu « Agir en construisant un environnement bienveillant pour maintenir le capital autonomie à partir du 3ème âge » et plus spécifiquement à l'axe « Lutter contre l'isolement en favorisant le lien social et familial et en encourageant les solidarités de proximité ».

Le concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), attribué au Département du Nord pour l'année 2019, en vue de la mise en œuvre de sa stratégie globale de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées s'élève à 6 506 086,32 € au titre de la CFPPA. Dans ce cadre, il a été décidé en Assemblée plénière du 7 juin 2019, de mobiliser 1 million d'euros pour l'appel à projets « Phosphor'âge ».

Afin de sensibiliser le plus grand nombre pour agir contre l'isolement, favoriser l'élaboration de réponses adaptées et innovantes et pour soutenir les initiatives de toutes formes, le Département du Nord a modernisé sa démarche d'appel à projets.

Cette innovation s'est déroulée en 3 phases :

- 1^{ère} phase : ouverture d'une « boîte à idées numérique » ouverte à tous les Nordistes :

Cette plateforme, ouverte aux Nordistes, aux associations ou à tout type d'opérateurs, a permis de poster des idées, les commenter et voter. Véritable espace collaboratif, elle a recueilli près de 4 000 inscriptions.

Cette étape s'est accompagnée d'une campagne de communication importante, dont un affichage de messages ciblés à destination des professionnels pour plus de 200 000 affichages et 50 000 messages à destination du grand public.

161 contributions ont été déposées dans cette première phase de dépôt.

- 2^{ème} phase : ateliers collaboratifs pour 96 projets retenus pour cette seconde étape.

Les porteurs de projets ont eu la possibilité, lors de la journée organisée sur le site du ValJoly le 26 juin 2019, d'affiner leurs projets, de les enrichir entre eux et de les présenter devant un jury (représentants des membres de la CFPPA).

- 3^{ème} phase : « Lab de finalisation », pour accompagner les porteurs dans la finalisation et la rédaction de leur projet le 4 juillet 2019.

A l'issue de ces étapes, 69 projets ont été déposés sur l'étape finale de la plateforme portée par 22 associations, 17 centres sociaux culturels, 12 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), 3 communes, 1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), 7 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), 3 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 2 Centres Locaux d'Information et de Coordination Relais Autonomie (CLIC-RA) et 2 auto entrepreneurs.

Parmi ces 69 projets, il est proposé d'en retenir 47, dont 11 sont proposés en gestion pluriannuelle (annexes 4 et 6). Par ailleurs, parmi ces 47 projets, 6 ont été sélectionnés en qualité de lauréat. Ils bénéficieront d'une bonification de 20 % du montant de la subvention demandée et feront l'objet d'une communication particulière.

De manière globale, ces projets se caractérisent par un ancrage territorial, une volonté de travailler en partenariat, un caractère innovant, une volonté d'aller vers les publics les plus isolés et invisibles et la mise en place de programmes de prévention de la perte d'autonomie, adaptés aux spécificités des territoires.

II) Eléments rectificatifs concernant l'attribution des subventions CNSA - axes 3 et 6 (n° DOSAA/2019/256) - (annexe 1)

Concernant l'Appel à Initiatives (AAI) « Bien vieillir en préservant son autonomie », délibéré au 1^{er} juillet 2019, il s'agit de rectifier le montant global des subventions attribuées aux porteurs de projets au titre de l'axe 3 « Actions collectives portées par les SAAD » et de l'axe 6 « Actions collectives de la prévention de la perte d'autonomie ». Le montant global des subventions attribuées s'élève donc à 2 339 567 € en 2019 et 793 030 € au titre de la pluriannualité pour 2020 (annexe 1).

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention aux 47 porteurs de projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, dans le cadre de l'appel à projets Phosphor'âge, pour un montant total de 767 364 € en 2019 et 191 844 € en 2020 (pluriannualité), tels que repris dans l'annexe 4 ci-jointe ;
- de m'autoriser à signer les conventions Phosphor'âge, selon le modèle joint en annexe 5.
- d'attribuer une subvention aux porteurs de projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, au titre de l'AAI « Bien vieillir en préservant son autonomie » des axes 3 et 6, repris en annexe 1, pour un montant 2 339 567 € en 2019 et pour un montant de 793 030 € en 2020 (pluriannualité) ;
- de m'autoriser à signer les conventions nécessaires selon les modèles joints en annexes 2 et 3.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13003OP002	13003E15	2 787 839	957 438	1 556 817
13003OP002	13003E11	2 614 988	0	2 614 988

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 05.

Madame DEZITTER est membre du conseil d'administration du centre socioculturel « Le Nouvel Air ».

Madame MANNARINO est membre de droit du conseil d'administration de l'association des centres sociaux et socioculturels de la région de Valenciennes.

Mesdames BECUE et COEVOET sont respectivement Vice-Présidentes des Centres Communaux d'Action Sociale de Tourcoing et Wasquehal.

Madame LABADENS est membre du CCAS de Cambrai.

Monsieur FICHEUX est Président de la Communauté de Communes de Flandre Lys.

Madame COTTENYE est Adjointe au Maire d'Hem.

Monsieur GODEFROY est Conseiller municipal de Lezennes.

Madame FREMAUX est membre du Conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Paul Cordonnier de Marcq-en-Baroeul.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DEPELCHIN et DEL PIERO, ainsi que Messieurs CAUCHE et SIEGLER avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur FICHEUX et Mesdames DEZITTER, COEVOET et LABADENS. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame FERNANDEZ (membre du conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Les Oyats de Gravelines), ainsi que Messieurs BAUDOUX et HIRAUX, (respectivement Présidents des CCAS d'Aulnoye-Aymeries et de Fourmies), avaient donné pouvoir respectivement à Madame VARLET, Monsieur BEAUCHAMP et Madame DEVOS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du Conseil d'administration de l'EHPAD Résidence Paul Cordonnier de Marcq-en-Baroeul, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, 1^{er} Vice-président.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur DASSONVILLE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.2 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 2.3

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne la gravité de la situation des services hospitaliers d'urgence.

Madame Marie-Annick DEZITTER, Vice-présidente en charge de la Santé, de la Prévention et de la Communication, aborde la motion déposée par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés lors de la séance plénière du 1^{er} juillet 2019.

Monsieur Marc GODEFROY annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen soutiendront cette motion.

Monsieur GODEFROY constate que les 12 mesures annoncées dans le cadre du pacte de refondation des urgences ne répondent pas à l'attente des professionnels.

Monsieur GODEFROY indique que les membres de son groupe apportent leur soutien aux trois principales demandes formulées dans la motion : la création d'emplois au sein de l'hôpital et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), l'arrêt des suppressions de lits dans les services et l'augmentation des salaires pour l'ensemble des soignants. Il estime que l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie pour 2020 doit être révisé et augmenté de façon significative.

Monsieur Luc MONNET explique que les propositions formulées dans la motion sont en dehors des compétences du Département du Nord. Il estime qu'il appartient au Gouvernement d'apporter les réponses attendues par ce secteur en difficulté.

Monsieur MONNET rappelle que l'accès à la prévention et aux soins des Nordistes et tout particulièrement des plus vulnérables préoccupe fortement le Département. Il souligne que ce dernier travaille en accord avec ses compétences et ses moyens.

Monsieur MONNET indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront contre cette motion.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS,

Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 2.3

DGASOL/2019/365

OBJET :

MOTION DU GROUPE COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN, CITOYEN ET APPARENTÉS, RELATIVE AUX MESURES D'URGENCE RÉCLAMÉES PAR LES PERSONNELS SOIGNANTS

Lors de la réunion du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2019, dans le respect de l'article 41 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental (RICD), le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés a déposé une motion relative à la situation des services hospitaliers afin de soutenir les personnels de santé des hôpitaux et les personnels médico-sociaux des EHPAD. Depuis plusieurs mois, de nombreux services d'urgence sur le territoire national sont en grève.

Le Président a décidé de renvoyer l'examen de la motion en commission thématique en vue de sa présentation à la réunion du Conseil départemental suivante, soit le 7 octobre 2019.

La motion propose de soutenir les 3 mesures d'urgences réclamées par les personnels soignants :

- la création de 100 000 emplois dans les hôpitaux publics dont 10 000 aux urgences et 40 000 dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- l'arrêt des suppressions de lits dans les services,
- une augmentation de 300 € des salaires.

Si la santé relève d'une politique nationale mise en œuvre en région par l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Départements sont également des acteurs en santé. En effet, ils ont une compétence large en matière de solidarité aux différents âges de la vie, mais aussi dans les domaines de l'éducation, la jeunesse et des actions dans le cadre de l'environnement, la culture et le sport. Ils participent ainsi à la création d'un environnement propice au mieux-être et à la santé de tous les nordistes, particulièrement pour les publics fragilisés ou les publics relevant de leurs champs de compétences (enfance et famille, personnes en insertion ou en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap). Les Départements sont donc des acteurs majeurs de la prévention et de l'accès aux soins. Enfin, le Département du Nord a choisi de garder la mise en œuvre des actions de vaccination, par délégation à l'Agence Régionale de la Santé (ARS), par le biais d'une convention qui en précise les modalités.

Le Département a délibéré le 25 mars 2019 sur les orientations départementales relatives à la santé pour les 5 prochaines années. Face aux enjeux sanitaires et sociaux, le projet porté par le Département est de développer une politique de prévention au profit des publics prioritaires et en particulier dans les territoires les plus fragiles. Le Département souhaite renforcer l'accès aux droits et à la prévention et développer son action de prévention précoce et pour cela, il s'est fixé comme priorité, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. C'est ainsi que le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Nord (SDAASP), a été renouvelé pour la période de 2018 à 2023. L'équité d'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire est déclinée dans la 3^{ème} orientation de ce schéma, notamment par les actions qui visent à favoriser l'installation et les pratiques des professionnels de santé, dans les zones identifiées comme fragiles et à accompagner le développement de la télémédecine, plus particulièrement dans les EHPAD.

En conclusion, l'accès à la prévention et aux soins des nordistes et tout particulièrement les plus vulnérables, préoccupe fortement le Département du Nord, qui se mobilise constamment, tant au niveau local que national.

Je propose au Conseil départemental :

- de délibérer sur l'adoption éventuelle de la motion déposée par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ci-jointe.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 08.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Madame COTTENYE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Messieurs CADART, DETAVERNIER, DRIEUX et POIRET (porteur du pouvoir de Madame ZOUGGAGH), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Madame ZOUGGAGH pour ce vote.

Vote intervenu à 18 h 15.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 65

Majorité des suffrages exprimés : 33

Pour : 26 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER)

Contre : 39 (Groupe Union Pour le Nord)

La motion est rejetée.

• Rapport n° 2.4

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Insertion et du retour à l'emploi, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS,

Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Olivier HENNO, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 2.4

DGASOL/2019/186

OBJET :

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2019/2021 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU NORD ET L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées. Ils collaborent quotidiennement avec les services départementaux dans la mise en œuvre des politiques sociales.

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS), rassemble plus de 200 CCAS.

Elle est reconnue par le Département comme tête de réseau et, à ce titre, favorise la connaissance et l'appropriation des politiques départementales auprès de ses adhérents et permet une complémentarité des interventions de proximité, entre les CCAS et les services territoriaux du Département.

Le précédent accord-cadre 2016-2018, mettait l'accent sur l'analyse partagée des enjeux de territoire, l'accueil du public, ainsi que l'articulation des interventions financières, sociales et médico-sociales. Il identifiait, par ailleurs, l'ensemble des politiques mises en place par le Département impactant les CCAS adhérents à l'UDCCAS du Nord, et traitait des collaborations locales et du travail renforcé en proximité, entre les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) et les CCAS.

Le bilan de cet accord-cadre met en évidence le développement de rencontres territoriales entre chaque Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (DTPAS) et l'UDCCAS du Nord, qui ont permis d'impulser des initiatives locales de déclinaison de partenariats sur plusieurs territoires.

Concernant la mise en œuvre des politiques publiques, des échanges réguliers ont eu lieu, notamment sur les thématiques autonomie et insertion des allocataires du RSA.

La nouvelle convention cadre, proposée pour la période 2019-2021, identifie plusieurs enjeux communs au Département et à l'UDCCAS autour de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en particulier la prévention et l'accès aux droits, la mise en œuvre du premier accueil inconditionnel de proximité, l'inclusion numérique, le décloisonnement de l'action sociale, les évolutions liées aux projets de réforme territoriale, ainsi que le travail social et son évolution.

Des engagements communs sont proposés. Ainsi, le Département s'engage à partager les informations en amont de la mise en œuvre des politiques sociales, pour permettre à l'UDCCAS du Nord de remplir au mieux ses missions de sensibilisation et de représentation des CCAS adhérents. L'UDCCAS du Nord s'engage à poursuivre son travail de tête de réseau, permettant ainsi l'appropriation des politiques départementales et de leurs évolutions, par les CCAS.

Une déclinaison thématique des engagements est proposée avec la définition d'un plan d'actions annuel, qui fera l'objet d'une évaluation et d'une actualisation. Des propositions d'action sont ainsi formulées autour de l'accès aux droits, de la collaboration intercommunale en matière sociale, de l'accueil et du travail social, de l'insertion des allocataires du RSA, de la collaboration en matière d'enfance, du repérage des situations d'illettrisme, de l'accueil et de l'orientation des personnes en perte d'autonomie, de la qualité et l'offre de service des établissements, de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre l'isolement.

Par ailleurs, la coopération locale entre les CCAS et les UTPAS, fait l'objet de propositions de coopération développées autour de trois thématiques :

- l'accueil du public,
- la réponse apportée
- l'analyse partagée des enjeux de territoire.

Ces engagements ont vocation à être déclinés sur les différentes Directions Territoriales afin de favoriser les coopérations au niveau des UTPAS.

Plusieurs projets de conventions locales, entre les UTPAS et les CCAS, sont aujourd'hui en cours d'élaboration et seront présentées prochainement au Conseil départemental.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la convention cadre de partenariat entre le Département du Nord et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord, pour la période 2019-2021, dans les termes du projet, joint en annexe ;
- de m'autoriser à signer la convention cadre de partenariat entre le Département du Nord et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 14.

Monsieur RAGAZZO et Madame BECUE sont respectivement Président et membre de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame LECHNER avait donné pouvoir à Monsieur RAGAZZO. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 2.5

Monsieur Yves DUSART, Vice-président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur DUSART souligne qu'à travers le plan pauvreté et la création de 30 postes d'acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES) à l'horizon 2021, le Département réinjecte près de 3 M€ sur les trois années pour la prévention spécialisée et les dispositifs liés à la jeunesse.

Madame Virginie VARLET annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur le projet de délibération.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront favorablement les propositions du rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie

CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Alexandra LECHNER donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 2.5

DEFJ/2019/363

OBJET :

DÉPLOIEMENT DES POSTES D'ACTEURS DE LIAISON SOCIALE EN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE (ALSES) AU 1^{ER} JANVIER 2020, DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT DU NORD DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dans le cadre des orientations politiques en matière de prévention et de protection de l'enfance, déclinées dans les délibérations du 17 décembre 2015 (DEF/2015/993) et du 22 mai 2017 (DEFJ/2017/15), les moyens dédiés à la prévention spécialisée ont été recentrés avec un objectif d'intervention précoce sur la tranche d'âge des 11 à 18 ans et en particulier sur celle des collégiens.

Cette évolution vise à renforcer la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire et à prévenir les phénomènes de radicalisation chez les jeunes en situation de mal-être et d'isolement.

La délibération du 22 mai 2017 relative aux évolutions de la politique prévention jeunesse prévoit également une reconfiguration de l'offre en matière de prévention jeunesse. Ainsi, elle opère un rééquilibrage en faveur des secteurs sensibles et, en particulier, vers les quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville et les territoires du Sud du Département, sous-dotés en moyens de prévention jeunesse, au regard des besoins importants d'accompagnement des jeunes et des familles.

Afin de répondre à ces enjeux, le dispositif des Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES), a été conforté et renforcé, avec l'objectif de redéployer d'ici 2020, une cinquantaine de postes sur le territoire.

Les ALSES sont des éducateurs de prévention spécialisée qui interviennent à la fois dans les collèges et dans les quartiers, afin de permettre une continuité de l'accompagnement du jeune, en prenant en compte son environnement scolaire, familial, social.

La plus-value des ALSES est reconnue en matière de :

- régulation des tensions au sein de l'établissement scolaire,
- cohérence dans le suivi des jeunes en difficulté,
- lien avec les partenaires extérieurs.

Ils sont aussi co-animateurs des démarches de prévention et véhiculent aussi une autre image de l'institution scolaire, pour les élèves comme pour certaines familles.

Issu d'un travail partenarial, le redéploiement de 13 postes a eu lieu à la rentrée scolaire 2017.

En outre, l'engagement du Département du Nord, dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, renforce l'intervention de la prévention spécialisée dans les collèges du Sud du Département, pour éviter le décrochage scolaire en créant à l'horizon 2021, 30 postes d'ALSES.

Après une 1ère vague de création de 11 postes pour la rentrée 2019 (délibération DEFJ/2019/253 du 3 juillet 2019), dans le cadre du plan pauvreté, le Département compte désormais 52 postes ALSES, répartis dans 53 collèges du Département.

Les propositions issues d'un travail de priorisation des collèges par rapport aux besoins repérés sont reprises dans le tableau ci-joint.

Le travail de concertation doit se poursuivre en vue de répondre aux engagements pris pour l'année 2021, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Au regard des orientations départementales, je propose :

- de redéployer deux postes ALSES, l'un dans le collège René Descartes (REP +) à Loos et l'autre dans le collège Emile Zola (REP) à Wattrelos (redéploiement de moyens en prévention spécialisée déjà existants), au 1^{er} janvier 2020 ;
- de créer 9 postes ALSES supplémentaires, dans le cadre du plan pauvreté au 1^{er} janvier 2020.

Soit 11 postes au total.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E01	1 040 000	0	572 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 15.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DRIEUX et POIRET (porteur du pouvoir de Madame ZOUGGAGH).

Monsieur RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame LECHNER), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Madame LECHNER pour ce vote.

Madame MANNARINO, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame FREMAUX.

Madame CLERC-CUVELIER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 18 h 18.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 15 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 50

Majorité des suffrages exprimés : 26

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ; Madame MASQUELIER)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 2.5 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

- **Rapport n° 3.1**

Monsieur le Président présente le rapport n° 3.1. Il explique que le regroupement des collèges Périer et Saint-Exupéry à Hautmont entraîne une modification du secteur de recrutement.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DELPIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Alexandra LECHNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 3.1**DE/2019/330****OBJET :****MODIFICATION DU SECTEUR DE RECRUTEMENT DU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY D'HAUTMONT DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DES COLLÈGES PÉRIER ET SAINT-EXUPÉRY**

En application des dispositions de l'article L 213-1 du code de l'Éducation, le Conseil départemental est compétent pour définir et faire évoluer les secteurs de recrutement des collèges publics.

Le Département exerce cette compétence en veillant au respect des principes suivants :

- continuité entre l'école et le collège ;
- mixité sociale ;
- cohérence géographique des secteurs de recrutement ;
- adaptation des effectifs à la capacité d'accueil des établissements.

La baisse démographique du secteur d'Hautmont a conduit le Département à envisager le regroupement de deux collèges sur un seul établissement. Ainsi le collège Périer, distant du collège Saint-Exupéry d'à peine plus de 500 mètres, peut être regroupé avec le collège Saint-Exupéry sur le site du collège Saint-Exupéry, dans la perspective de la rentrée scolaire 2020/2021.

L'adaptation du secteur géographique, qui sera rattachée au collège Saint-Exupéry, est formalisée par une nouvelle cartographie (document annexé au présent rapport). Ce nouveau secteur est constitué de la réunion des secteurs des collèges Saint-Exupéry et Périer.

Afin de pouvoir accueillir les nouveaux effectifs provenant du collège Périer, des travaux seront réalisés pour augmenter la capacité d'accueil du collège Saint-Exupéry de 450 à 550 places. Les terrains et bâtiments du collège Périer seront, dès leur désaffectation au titre de collège, restitués à la commune d'Hautmont, collectivité propriétaire du site, à des fins de relocalisation de l'école élémentaire Montaigne.

Le Conseil municipal de la Ville d'Hautmont a délibéré favorablement sur cette proposition le 26 juin 2019.

Les Conseils d'administration des deux établissements ont également rendu un avis favorable le 3 juillet 2019.

Lors de la séance du 13 septembre 2019, le Conseil départemental de l'Education Nationale a été consulté sur le projet de sectorisation consécutif au regroupement des deux établissements.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver la modification du secteur du collège Saint-Exupéry, étendu au secteur du collège Périer, suite au regroupement des collèges Saint-Exupéry et Périer, applicable pour la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- de m'autoriser à signer les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 19.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Madame STANIEC-WAVRANT (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Elle est donc comptée absente et il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

• Rapport n° 4.1

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, présente le rapport qui relève de sa délégation.

Monsieur Jean-Claude DULIEU félicite les services départementaux pour leur efficacité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DELPIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Sylvie CLERC-CUVELIER, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 4.1

DV/2019/347

OBJET :

TRAJECTOIRE 2016-2020

GRAND PROJET DE MAILLAGE TERRITORIAL

APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET CONCERNANT LE DOUBLEMENT DE LA RD 70 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE RAISMES ET PETITE-FORÊT ET AUTORISATION DE PROCÉDER AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES

CONTEXTE

Par délibération n° 2.20 DVD-PGP/2015/189 du 16 février 2015, la Commission permanente a approuvé le bilan de la concertation publique réglementaire du doublement de la RD 70 entre l'A23 et la RD 169, qui s'est déroulée du 14 novembre au 12 décembre 2014, et a autorisé le lancement du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

Le dossier d'enquête publique a été transmis, pour instruction, en septembre 2018 à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes. Il a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 19 décembre 2018.

Le dossier d'enquête publique, incluant le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, ainsi que le dossier d'enquête parcellaire ont été transmis à la Sous-Préfecture de Valenciennes le 21 mars 2019.

Par arrêté en date du 6 mai 2019, Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes a soumis le projet à une enquête conjointe qui s'est déroulée du lundi 27 mai au jeudi 27 juin 2019. Le Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, Monsieur Michel SUAREZ, s'est tenu à la disposition du public :

- le lundi 27 mai de 9h à 12h, en mairie de Petite-Forêt ;
- le mardi 11 juin de 14h à 17h, en mairie de Raismes ;
- le vendredi 21 juin de 14h à 17h, en mairie de Petite-Forêt ;

- le jeudi 27 juin de 14h à 17h, en mairie de Raismes.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

La section de la RD 70, comprise entre l'échangeur n° 7 (Petite Forêt) de l'A23 et la rue Henri Durre (RD 169), constitue le maillon de liaison entre l'autoroute A23 et l'amorce du futur contournement nord de Valenciennes. Elle dessert le pôle économique de Petite-Forêt/Valenciennes Nord, qui regroupe de nombreux acteurs économiques à vocation industrielle, commerciale et logistique.

Le Département du Nord est porteur du projet de requalification de cette section de la RD 70. En effet, ce secteur déjà fortement circulé (20 000 véhicules/jour), va connaître une augmentation de trafic liée :

- au développement de l'activité du pôle commercial de Petite-Forêt ;
- au développement de l'activité économique sur le Parc Lavoisier et la zone du Plouich ;
- à l'arrivée du contournement nord de Valenciennes au carrefour RD 70/RD 169.

De plus, à vocation essentiellement routière, cet itinéraire est aujourd'hui mal adapté à la circulation des modes doux (piétons et cyclistes). Il n'offre aucun aménagement destiné aux cyclistes (bande ou piste cyclable) et ne présente des trottoirs qu'en de rares endroits.

Conformément à ce qui a été exposé dans le dossier soumis à concertation en 2014, l'opération vise à répondre aux objectifs suivants :

- augmenter l'efficacité du réseau structurant dans le Nord de l'agglomération valenciennoise ;
- améliorer la desserte locale ;
- améliorer l'intégration des modes de déplacement actifs.

Les enjeux associés à sa réalisation devront en outre viser à :

- améliorer la qualité des espaces publics ;
- assurer la cohérence de l'aménagement avec l'évolution des zones d'activités ;
- gérer efficacement les emprises nécessaires ;
- maintenir la desserte des zones d'activités durant la phase travaux.

Le parti d'aménagement retenu consiste en l'aménagement de la RD 70 en boulevard urbain à 2x2 voies, intégrant des cheminements piétons et cyclistes.

Il prévoit également la modification du système d'échanges avec l'A23, afin d'en améliorer le fonctionnement et d'optimiser la desserte des zones d'activités économiques et commerciales.

L'aménagement vise à transformer cet échangeur en échangeur type « paire de lunettes » de manière à supprimer les mouvements de tourne à gauche et les carrefours plans associés, ainsi que la zone d'entrecroisement entre les véhicules à destination de la bretelle vers Lille et les véhicules à destination de la RD 70 vers Petite-Forêt.

Le profil en travers type de la RD 70 réaménagée se compose des éléments suivants :

- une chaussée à 2x2 voies - largeur de voie de 3 m et 3,50 m (voie de droite) ;
- un Terre Plein Central (TPC) de 2 m ;
- un cheminement piéton de 1,50 m de part et d'autre de la RD 70,
- selon les tronçons concernés, une piste cyclable sera ou non aménagée :
 - aucun cheminement modes doux entre les giratoires 0 et 1 ;
 - deux pistes monodirectionnelles de 1,60 m entre les giratoires 1 et 4.

Dans les secteurs contraints, notamment en approche des giratoires, un profil en travers plus réduit pourra être mis en place.

Le doublement de la RD 70 s'accompagnera en outre :

- du rétablissement et de la mise aux normes d'accessibilité des 3 arrêts bus existants ;
- de la requalification du réseau d'assainissement ;
- de la requalification de l'éclairage public ;
- de la mise en place de protections acoustiques à la source (écrans, butte) ou en façade ;
- d'aménagements paysagers ;
- de l'adaptation des réseaux concessionnaires.

ENQUETE PUBLIQUE

A l'issue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 27 mai au 27 juin 2019, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve, à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

L'enquête parcellaire qui s'est déroulée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, a par ailleurs permis de déterminer exactement l'assiette des emprises à acquérir et d'en informer les propriétaires concernés. Cette assiette représente une surface totale de 22 600 m², elle concerne 51 parcelles et intéresse 22 propriétaires.

OBJET DU RAPPORT

En application de l'article L 126-1 du code de l'Environnement, lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagement ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la collectivité territoriale se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Considérant les motifs qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération et qui sont notamment :

- augmenter l'efficacité du réseau structurant dans le Nord de l'agglomération valenciennoise ;
- améliorer la desserte locale ;
- améliorer l'intégration des modes de déplacement actifs ;

Considérant l'avis de l'Autorité Environnementale et les réponses qui lui ont été apportées, en particulier en ce qui concerne le fait que l'étude d'impact ne porte que sur la seule mise à 2x2 voies de la RD 70, mais que l'étude acoustique et l'étude air prennent en compte les effets cumulés des autres projets (extension de la zone commerciale et contournement Nord de Valenciennes) ;

Considérant que la réalisation du projet s'accompagnera :

- de la requalification du réseau d'assainissement ;
- de la requalification de l'éclairage public ;
- de la mise en place de protections acoustiques à la source (écrans, butte) ou en façade ;
- d'aménagements paysagers ;

Considérant que la notion d'utilité publique n'a aucunement été contestée par les riverains lors de l'enquête ;

Il est proposé au Conseil départemental d'adopter la déclaration de projet relative au projet de doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite Forêt.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter la déclaration de projet du doublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite Forêt conformément au rapport, considérant les motifs qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération, en maintenant le projet tel qu'il a été présenté à l'enquête publique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les différentes phases de travaux ;

-d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions foncières des parcelles définies dans le cadre du dossier d'enquête parcellaire, sur la base des estimations de France Domaine 59 ;

-d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP014	21001E11	16520842,09	138531,94	445000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 19.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DETAVERNIER.

Madame DEZITTER (porteuse du pouvoir de Madame DEL PIERO), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Elle est donc comptée absente et il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 4.2

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, présente le rapport n° 4.2 relevant de sa délégation.

Monsieur Frédéric DELANNOY annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur ce dossier relatif au contournement de Maubeuge.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront favorablement les propositions du rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDÀ donne pouvoir à Maryline LUCAS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle

MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Françoise DEL PIERO, Alexandra LECHNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 4.2

DV/2019/348

OBJET :

TRAJECTOIRE 2016-2020

GRAND PROJET DE MAILLAGE TERRITORIAL

CONTOURNEMENT DE MAUBEUGE

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PHASE 1

AUTORISATION DE PROCÉDER AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES

CONTEXTE

Par délibération n° 4.1 DV/2017/77 du 27 mars 2017, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé le bilan de la concertation publique règlementaire qui s'est déroulée du lundi 10 octobre au lundi 7 novembre 2016 et a autorisé la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de Contournement de Maubeuge.

Ces études qui se sont déroulées sur la période 2017-2018 ont notamment permis :

- de compléter l'état initial de l'aire d'étude, de dresser un inventaire complet des zones humides et de recenser la faune et la flore présente dans l'aire d'étude ;
- de réaliser une étude de trafic, permettant de disposer des projections à l'horizon 2035 et de mettre en évidence les effets de redistribution du trafic, induits par la nouvelle infrastructure ;
- d'étudier différentes variantes de tracé prenant en compte les enjeux de l'aire d'étude.

A l'issue du Comité de pilotage, qui s'est tenu le 5 mars 2019 et des différentes réunions qui ont suivi, le choix du tracé passant au Nord de l'agglomération de Maubeuge a été retenu.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le Contournement Nord de Maubeuge constitue une opération routière longue de 12,70 km, dont la réalisation peut être décomposée en 3 phases :

- la phase 1, permettant d'assurer la liaison à 2x2 voies entre la RD 649 Ouest (en provenance de Valenciennes) et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge (RN 2) ;
- la phase 2, permettant de relier cette première phase à la RN 2 au Nord (route de Mons à Maubeuge) ;
- la phase 3, permettant de relier la RN 2 à la RD 649 à l'Est (vers Jeumont et Charleroi).

Le coût total de cette opération est estimé à 122,50 M € TTC, dont 48,50 M € TTC pour la phase 1.

Les travaux de la phase 1 sont repris au Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020.

Par délibération n° 4.1 DV/2018/145 du 8 octobre 2018, la Commission permanente a autorisé la signature d'une convention avec la Région Hauts-de-France pour le versement d'une subvention au titre du volet « mobilité multimodale » du CPER, dans le cadre des travaux de la phase 1 du projet de Contournement Nord de Maubeuge.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

2019 : Finalisation du dossier d'étude d'impact et élaboration du dossier d'enquête publique et désignation d'un bureau d'études et d'un maître d'œuvre pour réaliser les études projet et préparer le dossier de demande d'autorisation environnementale de la phase 1 ;

2020 : Conduite de l'enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique de l'ensemble de l'opération, ainsi qu'au titre de la demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux de la phase 1.

2021 : Démarrage des travaux de la phase 1 au second semestre 2021.

ACQUISITIONS FONCIERES

Le choix de la variante de tracé a par ailleurs permis d'identifier les habitations directement et indirectement impactées par le projet (situées dans une bande de 50 mètres à partir des bords extérieurs de la chaussée et supportant des impacts supplémentaires liés à la nouvelle infrastructure).

Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés afin de les en informer et d'examiner individuellement et de manière amiable chaque situation.

Au total, pour l'ensemble de l'opération, 22 habitations sont directement impactées (dont 14 pour la phase 1) et 19 indirectement impactées (dont 6 pour la phase 1).

Au stade actuel des études, le coût d'acquisition de l'ensemble de ces propriétés bâties, sur la base d'un coût moyen de 200 000 €, peut être estimé à environ 8 M €, dont 4,4 M € pour l'acquisition des habitations directement impactées.

L'objectif du Département est de trouver avec les propriétaires concernés, les solutions les plus satisfaisantes, en proposant à ceux qui le souhaiteraient :

- d'une part, de se rendre propriétaire des habitations directement impactées par les travaux et sans attendre la déclaration d'utilité publique ;
- d'autre part, d'examiner au cas par cas, l'intérêt que représente l'acquisition, dès l'obtention de la déclaration d'utilité publique, des habitations indirectement impactées par les travaux (bande de 50 m).

Cette dernière proposition représente une démarche volontariste du Département qui va au-delà des obligations réglementaires.

Il est proposé au Conseil départemental :

d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure d'enquête publique portant sur l'ensemble de l'opération et la procédure d'autorisation environnementale relative à la phase 1 du projet de contournement de Maubeuge ;

d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux acquisitions des habitations directement impactées par les travaux sur l'ensemble du tracé, sans attendre la déclaration d'utilité publique, sur la base des estimations de France Domaines, majorées, le cas échéant, des frais de déménagement (suivant devis) et d'une indemnité complémentaire équivalente à l'indemnité de emploi appliquée par France Domaines ;

d'autoriser Monsieur le Président à procéder, si cela devait être le choix des propriétaires concernés, aux acquisitions des habitations indirectement impactées (bande de 50 m), après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, sur la base des estimations de France Domaines, majorées, le cas échéant, des frais de déménagement (suivant devis).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP003	21001E11	13510588,83	671540,46	9700000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 21.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER et STANIEC-WAVRANT (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER) ainsi que par Monsieur CADART, qui a quitté définitivement la séance préalablement au vote en donnant procuration à Madame LEYS.

Madame DEVOS (porteuse du pouvoir de Monsieur HIRAUX), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Elle est donc comptée absente et il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 18 h 26.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 15 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 49

Majorité des suffrages exprimés : 25

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Les propositions du rapport n°4.2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

- **Rapport n° 5.1**

Monsieur Christian POIRET présente le rapport n° 5.1.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il déplore la loi qui oblige au regroupement des organismes d'habitations à loyer modéré.

Considérant que le bailleur de Saint-Quentin n'a d'autre choix que de se tourner vers Partenord Habitat s'il ne veut pas se tourner vers un organisme privé, Monsieur BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront en faveur du projet de délibération.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'il ne cautionnerait pas la fusion si les locataires de Habitat Saint-Quentin rencontraient des désavantages dans leur situation en étant gérés par le bailleur Partenord Habitat.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Didier MANIER donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absents excusés : Paul CHRISTOPHE, Françoise DEL PIERO, Alexandra LECHNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Marie-Annick DEZITTER, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 5.1

DAT/2019/311

OBJET :

**POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT : PARTENORD HABITAT
FUSION AVEC HABITAT SAINT-QUENTINOIS**

Le Gouvernement a souhaité encourager un vaste mouvement de regroupements des organismes d'habitations à loyer modéré en faisant approuver par le Parlement la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite Loi « ELAN ». Ces dispositions législatives incitent, dans leur titre II, aux rapprochements entre organismes, qu'ils soient Entreprise Sociale pour l'Habitat ou Office Public de l'Habitat (OPH). La loi ELAN fixe, pour les organismes HLM* et les SEM**, un seuil minimal de 12 000 logements en-deçà duquel s'impose en principe une obligation de regroupement à l'horizon 2021.

Les offices publics (intercommunaux ou départementaux), avec 237 entités, représentent un tiers des organismes. Ils gèrent près de la moitié du parc de logement social. Ils ont déjà connu des phases de regroupement notamment avec la réforme territoriale, conduisant les offices communaux à fusionner à l'échelle intercommunale.

Le tissu des offices est très diversifié : 21 OPH gèrent plus de 20 000 logements, tandis que 58 organismes gèrent moins de 3 000 logements.

Plusieurs options se présentent pour les plus petites structures, se regrouper entre elles afin d'atteindre ce seuil de 12 000 logements, mais également rejoindre un office départemental. On observe d'ailleurs une tendance à la formation de groupements interdépartementaux, voire régionaux.

Dans ce cadre, la fusion entre Offices Publics de l'Habitat traduit une volonté politique locale de disposer d'un opérateur d'habitat sous gouvernance publique, à la fois puissant dans ses capacités d'interventions et compétent dans la diversité des savoir-faire, pour répondre à la diversité des besoins sur un territoire ou plusieurs territoires.

Dans le Département du Nord, plusieurs rapprochements ont déjà eu lieu. Bien que candidat à certains rapprochements, l'Office Public de l'Habitat départemental, Partenord Habitat, n'a pas encore concrétisé une démarche de fusion avec un autre organisme.

Le contexte de la loi ELAN a conduit Habitat Saint-Quentinois (HSQ), l'office public de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, à réfléchir à son devenir et au rapprochement éventuel avec un autre organisme, afin de renforcer sa capacité financière pour l'entretien de son patrimoine et dans le cadre de ses engagements dans le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. En effet, Habitat Saint-Quentinois possède un patrimoine de 5 224 logements, ce qui le place dans le cadre des fusions « obligatoires ».

C'est dans ce contexte qu'Habitat Saint-Quentinois a initié une démarche de recherche de partenaires afin de concrétiser un projet de fusion conforme aux objectifs de la loi ELAN.

Suite à cette sollicitation, quatre organismes ont manifesté leur intérêt (Partenord Habitat, CDC habitat, l'Office Public de l'Aisne et de Laon (OPAL), Norevie). Suite à l'examen attentif des quatre dossiers et des avantages et contraintes de chacun d'entre d'eux, c'est finalement l'offre présentée par Partenord Habitat qui a été choisie par l'Office Saint-Quentinois.

L'objet du présent rapport est donc de recueillir l'avis de la collectivité de rattachement de Partenord Habitat, le Département du Nord, sur ce projet de fusion-absorption d'Habitat Saint-Quentinois par notre Office départemental.

Il convient de rappeler, d'une part, les enjeux stratégiques que recouvre cette opération, et d'autre part, les modalités juridiques et administratives d'une telle fusion.

**HLM : Habitation à Loyer Modéré*

***SEM : Société d'Economie Mixte*

1) L'ambition stratégique

Le cadre d'intervention des organismes locatifs sociaux évolue. Comme rappelé ci-dessus, la loi ELAN oblige les organismes HLM à se regrouper d'ici à 2021, s'ils gèrent moins de 12 000 logements.

Dans cette perspective, l'ambition offerte par cette évolution est de permettre à Partenord Habitat de poursuivre son développement et de se positionner auprès des acteurs locaux, afin de rester un acteur solide du logement social.

Partenord Habitat possède, au 1^{er} janvier 2019, 46 616 logements. Après la fusion proposée, l'office disposerait d'un patrimoine immobilier de près de 52 000 logements. Il deviendrait ainsi le 2^{ème} office de France, le premier étant Paris Habitat.

L'OPH de Saint-Quentin est composé de 5 224 logements dont 25 % de logements individuels, implantés sur dix communes du Saint-Quentinois, dont 90 % à Saint-Quentin même. Ce parc est chauffé collectivement pour 2 894 logements, soit environ 55 % du parc.

Ce parc comprend des béguinages destinés aux personnes âgées qui ont été construits après la première guerre mondiale. Aujourd'hui réhabilités, résidentialisés, ils sont dotés pour les plus grands de salles communes, dans lesquelles la ville assure des animations pour les personnes âgées.

Le parc d'ascenseurs, d'environ 55 appareils, est neuf.

Concernant la qualité énergétique du parc, 76 % du parc est classé en étiquette C et D, 23 % du parc est considéré énergivore (étiquettes E, F, G), pour Habitat Saint-Quentinois contre 33 % pour Partenord Habitat.

Suite aux visites effectuées par Partenord Habitat, l'avis général démontre une très bonne tenue du patrimoine. La qualité des entrées est jugée excellente, pas de tags, ni de dégradation extérieure, les espaces verts sont entretenus et les caves en très bon état.

Habitat Saint-Quentinois représente un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros, le loyer moyen étant de l'ordre de 350 € pour 5 224 logements.

L'augmentation du patrimoine de logements d'environ 11 %, permettrait à Partenord Habitat d'accroître son chiffre d'affaires dans les mêmes proportions et sa capacité d'investissement.

Quant à l'enjeu qui porte sur le développement de l'activité économique, Habitat Saint-Quentinois cherchait une solution pour financer les interventions nécessaires sur son patrimoine, notamment pour la maintenance et dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Grâce à cette fusion, ces interventions seront rendues possibles.

Ainsi, la finalité de la fusion des deux offices est de dégager les moyens nécessaires pour mettre à niveau le parc de logements Saint-Quentinois afin de :

- ramener les logements les plus énergivores classés en étiquettes énergétiques E, F ou G (> 230 kWh/m²), au niveau de l'étiquette C (< 150 kWh/m²) (sous réserve d'une campagne de mise à jour des diagnostics de performance énergétique, 1 160 logements sont concernés) ;

- réaliser les objectifs du NPNRU par la réhabilitation de 557 logements, la démolition de 129 logements dont 49 sur Europe et 80 sur Vermand et leur reconstruction ;
- réhabiliter une partie du parc hors NPNRU. Ce volet concerne 696 logements sur les sites de Cantelon-Lemaire à Neuville et des Croisières à Saint Quentin ;
- entretenir et maintenir le parc au niveau requis. L'analyse conduite par les services d'Habitat Saint-Quentinois met en évidence un besoin sur 10 ans à hauteur de 37 M€ alors que les moyens de l'Office ne permettent de mobiliser que 24 M€ (soit un manque de 1,3 M€ par an). La fusion permettra de dégager ces moyens complémentaires.

Les moyens dévolus aux logements saint quentinois seront agrégés à ceux de Partenord, sans que la planification des interventions sur son propre parc soit décalée, qu'il s'agisse de la construction neuve, de la réhabilitation ou de l'entretien et la maintenance du patrimoine.

En termes d'organisation, la Direction de l'Office Saint-Quentinois serait destinée à devenir une 5^{ème} direction territoriale, identique aux quatre autres directions territoriales présentes dans le Nord. Sur place, outre cette direction territoriale, il est prévu la création de deux agences de gestion, d'une Commission d'attribution des logements et d'un Conseil de concertation locative.

En termes financiers, Partenord a proposé de reprendre l'ensemble des interventions envisagées de l'ordre de 95 M€ entre 2018 et 2027, en prenant l'hypothèse que les investissements prévus en 2018 et 2019 ont été / seront réalisés. Dans ces interventions, la réhabilitation thermique de 1 160 logements classés EFG est prévue.

Et, à partir de 2025 (après le programme du NPNRU), Partenord Habitat prévoit :

- de mettre en œuvre un programme complémentaire de construction neuve de 10 logements par an ;
- de poursuivre l'entretien et la maintenance du parc, par une dépense envisagée de l'ordre de 40M€ sur 10 ans.

Sur le plan financier, la bonne santé financière de Partenord permet cette fusion sans dégrader son activité, moyennant l'alignement des principaux ratios de gestion de l'ex-Office Saint-Quentinois sur ceux de Partenord d'ici 2023.

En effet, la bonne gestion actuelle de Partenord Habitat lui a permis d'obtenir la notation AA3 de l'agence de notation financière standardisée Moody's, qui assure la très bonne qualité de la signature de l'office et permet de lever des fonds à des conditions plus favorables que celles du marché standard. Il importe donc que Partenord conserve cette notation.

A ce titre, il est à noter d'ailleurs que le ratio annuités d'emprunts/loyers se trouvera amélioré. Il évoluerait de 37,8 % à 36,6 % (la limite acceptable est fixée à 50 %) et conforterait la situation financière de Partenord Habitat. L'office disposera de plus de chiffre d'affaires pour financer sa dette. Ce résultat permettra à Partenord Habitat de continuer à emprunter à des meilleures conditions.

En termes d'emplois, en 2018, 2 900 emplois directs et indirects étaient liés à l'activité de Partenord, notamment dans la filière du bâtiment. Compte tenu de l'optimisation des moyens de gestion de l'Office telle qu'issue de la fusion, la capacité d'intervention de Partenord Habitat est appelée à devenir plus importante dans le cadre des objectifs rappelés ci-dessus. Cette capacité d'intervention pourrait donc avoir un impact positif sur l'activité économique locale et régionale, et principalement dans le secteur de la construction.

2) Le cadre juridique et administratif

Aujourd'hui, l'Office fonctionne sur un périmètre qui est le même que celui de sa collectivité de rattachement, conformément à l'article L. 421-5 du Code de la Construction et de l'Habitat, qui prévoit que « L'activité des Offices Publics de l'Habitat s'exerce sur le territoire de la région où se trouve la collectivité territoriale ou l'établissement public auquel ils sont rattachés ».

Dès lors, cette disposition permet de justifier cette opération de fusion avec un office hors territoire de la collectivité de rattachement, mais au sein de la même Région.

La procédure de fusion entre OPH est la suivante :

- avis consultatif des comités sociaux économiques (CSE) des deux organismes, sur le projet de fusion, ses modalités, ses conséquences (article L 1224-1 du Code du travail portant sur la modification de la situation juridique de l'employeur) ;
- délibération pour avis des Conseils d'administration de chaque Office. Les conseils d'administration des deux offices ont

donné leur accord : le 28 mai 2019 pour le conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois et le 26 juin 2019 pour le conseil d'administration de Partenord Habitat ;

- délibérations concordantes des collectivités de rattachement, chaque collectivité délibérant à son tour pour demander la fusion. Le dossier ainsi constitué est ensuite transmis au Préfet. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a émis un avis favorable à cette fusion par délibération en date du 17 juin 2019. Le Département du Nord, collectivité de rattachement de Partenord Habitat, doit également se prononcer sur la fusion des deux organismes et dans des termes identiques à ceux de la Communauté d'agglomération ;
- arrêté du Préfet se prononçant sur le projet de fusion dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la réception du dossier, après avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) ;
- les patrimoines seront agrégés par la procédure juridique de la transmission universelle de patrimoine (TUP), prévue par l'article L 421-7 du CCH. La TUP entraîne la dissolution sans liquidation de l'office apporteur (Habitat Saint-Quentinois).

Aussi rapidement que possible après la date de prise d'effet de la fusion, la collectivité de rattachement (Département du Nord), installera un nouveau conseil d'administration en procédant à une nouvelle désignation des membres selon les dispositions de l'article R. 421-8 du CCH, à l'exception des membres représentant les locataires.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le principe de la fusion entre Habitat Saint-Quentinois et Partenord Habitat selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de demander à Monsieur le Préfet du Nord de prononcer la fusion entre les deux offices ;
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à cette fusion.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h26.

Monsieur PICK est Président de l'OPH Partenord Habitat. Mesdames SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT sont membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur KANNER avait donné pouvoir à Madame STANIEC-WAVRANT. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Messieurs HIRAUX et SIEGLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat, avaient donné pouvoir respectivement à Madame DEVOS et à Madame LABADENS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ARLABOSSE, membre du conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat, avait donné pouvoir à Madame SANCHEZ, elle-même membre conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat. Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEVOS.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.1 sont adoptées à l'unanimité.
--

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• **Rapport n° 6.1**

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 6.1 qui relève de sa délégation.

Monsieur POIRET indique que le Département consacrera une enveloppe de 2 M€ au volet « Voirie communale » du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB). Il précise que suivant les demandes cette enveloppe pourra être étendue à 3 ou 4 M€ selon les possibilités d'investissement du Département.

Monsieur POIRET signale que les communes qui déposeront un dossier pour le dispositif ADVB dans le domaine de la voirie communale pourront aussi développer un dossier concernant un autre volet.

Monsieur le Président présente l'amendement au projet de délibération. Il explique qu'il souhaite d'une part que cette politique ne s'impute pas sur les crédits ADVB, d'autre part que cet appel à projet soit lancé plus tôt que celui d'ADVB.

Monsieur le Président souligne que le Département est devenu un échelon essentiel en matière d'aménagement, très attentif à la politique menée en direction de la ruralité.

Monsieur le Président fait remarquer que le financement de travaux sur des voiries communales à hauteur de 50 % par le Département servira de levier sur les fonds de concours au niveau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Monsieur Arnaud DECAGNY signale qu'il y avait une demande forte pour le financement des travaux de voirie dans les petites communes. Il constate que cette nouvelle politique est très appréciée des Maires ruraux.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Maryline LUCAS, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Virginie VARLET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marie CIETERS, Anne VANPEENE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Christian POIRET

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Paul CHRISTOPHE, Alexandra LECHNER, Jean-Noël VERFAILLIE

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Roger VICOT, Joël WILMOTTE

N° 6.1

DSTD/2019/394

OBJET :

DISPOSITIF DE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES VOLET « VOIRIE COMMUNALE » DU DISPOSITIF D'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB)

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113), a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale.

Le Conseil départemental a défini les objectifs de la nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires le 13 juin 2016 (délibération MCT/2016/202), et institué des dispositifs de soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités :

- l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), destinée aux communes de moins de 5 000 habitants,
- le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS), qui permet au Département d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux,
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs, le long des voiries départementales (AAT).

Depuis 2016, ce sont ainsi plus de 140 millions d'euros que le Département a choisi de consacrer au soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires.

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département entend poursuivre sa politique d'investissement en faveur du développement équilibré du Nord, en agissant de manière différenciée sur les territoires et dans une réelle volonté d'équité territoriale, notamment au regard de leur situation économique et sociale.

Le présent rapport expose de nouvelles modalités du dispositif ADVB, relatives à un volet consacré aux voiries communales.

Le dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » a pour objectif **d'améliorer le patrimoine public des villages et des bourgs**. Dans ce cadre, le Département du Nord souhaite renforcer son accompagnement des villages et des bourgs du Nord dans **leurs projets du quotidien et de proximité**.

Les travaux de renouvellement et de réfection des couches de roulement des voiries communales représentent des postes de dépenses conséquents pour les communes et notamment les plus petites d'entre elles.

C'est pourquoi, afin de mieux répondre aux attentes des territoires et à ses propres enjeux en matière de solidarités humaines et territoriales, **le Département du Nord élargit son dispositif et intègre un nouveau volet spécifique « Voirie communale », au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.**

Ce nouveau volet s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants (annexe 1), qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale, et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette aide départementale permettra de financer des travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, pour un montant de travaux compris entre 8 000 et 150 000 € HT.

Les modalités de financement et les modalités d'instruction de ce volet spécifique figureront dans la notice de présentation du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2020. Cette notice sera présentée lors du lancement de l'appel à projets 2020.

Le Département consacrera à ce volet « Voirie communale » une enveloppe supplémentaire de 2 M€ en 2020.

Je propose donc au Conseil départemental :

- d'adopter les modalités complémentaires du dispositif ADVB telles décrites au présent rapport.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 30.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEZITTER (porteuse du pouvoir de Madame DEL PIERO) ainsi que par Messieurs MANIER et VALOIS.

Mesdames COEVOET (porteuse du pouvoir de Monsieur CAUCHE), FILLEUL et STANIEC-WAVRANT (porteuse du pouvoir de Monsieur KANNER), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision. Elles sont donc comptées absentes et il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette prise de décision.

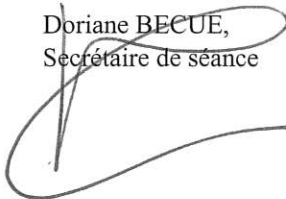
Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°6.1 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président signale que la prochaine réunion du Conseil départemental se tiendra le 18 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 45.

Doriane BECUE,
Secrétaire de séance



Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord

